N° 104 - 39e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
Suisse . . 18.— 9.— 4.50 1.50
Etranger 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Mardi 8 Mai 1923

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

Avis à nos abonnés du dehors

Les abonnés qui n'ont effectué aucun versement sur leur compte d'abonnement, sont informés que nous avons consigné les remboursements du deuxième trimestre 1923.

Nous les prions de leur réserver bon accueil afin de nous éviter des ennuis et des frais.

Les remboursements qui ne peuvent être pris à présentation peuvent être retirés sans frais dans la huitaine à chaque office postal.

L'ADMINISTRATION.

Nous marquons les points

Le peuple a consacré les tarifs douaniers anticonstitutionnels. Il n'y a pas à se regimber.

Par contre, notre devoir est de marquer les points, afin de favoriser le revirement de l'opinion.

Nous avons soutenu la thèse de la paralysie de l'industrie d'exportation par les effets de la hausse du prix des matières premières.

C'est une thèse qui ne permet pas d'oiseuses discussions pour les honnêtes gens, car tout s'y mesure et aboutit à des chiffres. Je viens de parler d'honnêtes gens, parce qu'il devient coutumier en certains milieux de sophistiquer même les poids et les mesures.

Examinons donc les résultats les plus récents.

Les prix de gros continuent leur dangereuse ascension mettant en péril notre production. L'index des matières premières industrielles, qui était à 165 en octobre, est maintenant à 205,9. Cela veut dire tout simplement que la quantité de ces matières — minéraux, métaux, etc. — qu'on payait 100 fr. en 1913, était payée 165 fr. en octobre et doit être payée actuellement 206 fr. C'est une augmentation de 30 % ! Ah ! les gars des usines savent ce que cela veut dire : ou bien fermer la cambuse, ou bien.. baisse de salaire de 30 % pour rétablir l'équilibre dans le prix de revient.

C'est la Ruhr ! dites-vous. Il y a du vrai, mais la soie augmente et ne vient point d'Essen que je sache. De décembre à avril, elle passe de 189 à 201 et les cuirs — qui ne viennent pas de Bochum — vont de 189 à 205, tandis que le coton qui de 200 avait bondi à 227 est revenu à 219.

Et pour bien prouver la situation particulièrement enviable de notre pays si intelligemment administré par les Musy, Schulthess et autres lumières économiques, constatons notre isolement dans cette ascension. La « Kurve » publie des comparaisons édifiantes avec l'Angleterre concernant le prix de certaines catégories de marchandises. Résumons son étude par ces chiffres établissant l'augmentation (+) ou la diminution (—) moyenne des prix étudiés du 1er mars au 1er avril :

Angleterre	+ 0,3 [1]
Suisse	+ 8,0
France	+ 0,5
Suisse	+ 5,2
Allemagne	— 6,2
Suisse	+ 3,1

Ces prix ont-ils vraiment une répercussion sur nos exportations ? Cela semble indéniable d'après les index suivants (100 = l'exportation en 1913) :

	1922	1923 Janv.	1923 Févr.
Fromage	57	60	56
Chocolat	39	29	31
Lait condensé	51	35	39
Cotonnades	159	119	128
Broderies	40	42	46
Soieries	80	84	77
Machines	75	76	71
Engins de locomotion	26	15	14
Montres	**61**	**80**	**80**
Instruments	124	154	136
Produits chimiques	41	21	25
Couleurs	83	61	74
Souliers	91	63	69

La revue de Lorenz, qui constate ces chiffres d'une redoutable éloquence, s'écrie : « En face de l'ensemble de ces chiffres, on ne peut échapper à la pénible conviction que nos industries d'exportation livrent une lutte sans exemple encore dans notre histoire et cela pour la troisième année ! Il semble même apparaître que certaines de ces industries ne pourront plus être sauvées. Il ne faut pas se laisser leurrer par quelque fait encourageant sur le sérieux de la situation générale. »

Que le monde horloger ne se lance pas dans de chimériques illusions, car l'impression qui se dégage de ces chiffres ne saurait nous rassurer sérieusement. Notre industrie est frappée, dangereusement frappée, et ne peut, comme les agriculteurs, compenser la baisse du prix du fourrage importé et des engrais... par une hausse du prix du lait.

E.-Paul GRABER.

1) On a évidemment ramené à la valeur or.

Lettre parisienne

(De notre correspondant particulier)

Premier Mai parisien

La pluie, si elle n'eût cessé de chanter aux carreaux ses intermittentes chansons d'avril, et de coucher au fond des rues les images luisantes des maisons, du ciel, et des réverbères, le premier mai eût été semblable aux jours précédents. Dès l'aube en effet, les autobus faisaient vibrer les vitres des maisons, et les trains de banlieue, comme de coutume, déversaient sur les quais la foule hâtive des travailleurs, dont les yeux rivés aux bandes de journaux des camelots dévorent les premières nouvelles. Jamais premier mai ne fut moins fêté ! Dans la journée seulement, tous les autobus, tramways et métros s'arrêtèrent dix minutes pour affirmer la solidarité des travailleurs. Mais cet arrêt même était plutôt triste, peut-être parce qu'il rappelait de trop près les minutes de silence des 11 novembre, aux cours desquelles on se souvient des morts. A part cela, rien ! Ni banderoles claquant au vent, ni cortège où sourient doucement les enfants parés de feuilles tendres, ni surtout cette atmosphère vibrante des jours de fête où l'on sent immenses sa puissance et son bonheur, et où l'amour flotte dans l'air, aussi pénétrant que le parfum du muguet. Quelques manifestations seulement, en particulier rue de la Grange-aux-Belles, qui, il faut bien l'avouer, avaient plutôt l'air de revendications du droit à la colère, que du droit à la fraternité et à l'accomplissement de l'idéal prolétarien. Et quelques camelots du Roy aussi, qui s'en donnaient à cœur joie à crier le numéro spécial de « L'Action française » : « La révolution est malade ! Le premier mai est mourant ! »

A quoi faut-il attribuer cette quasi royale indifférence du peuple pour son premier mai ? La guerre a, je crois, apporté une grande lassitude pour tout ce qui concerne la politique, au lieu d'être le stimulant que certains pensaient, et d'autre part, il faut bien le dire, il n'y a eu personne pour organiser la fête des travailleurs. Le bloc des gauches n'existe pas, ou du moins il n'existe que dans la mesure où la statue vit dans la terre informe. Cette terre, on la sent en travail, mais le sculpteur viendra-t-il ?

La nature heureusement ignore les lassitudes et les désarrois des hommes, et le ciel souriait délicieusement entre les feuilles nouvelles. C'était un peu comme une salle de théâtre magnifiquement préparée pour une féerie ; mais les acteurs, au lieu d'apparaître sur la scène, étaient encore à se préparer dans leurs loges, se disputaient dans les coulisses, ou, ce qui pis est, s'étaient endormis lourdement le coude sur la table.

C'est peut-être pourquoi la nature, révoltée de la mauvaise volonté des hommes, fit tous les frais de la fête. Dès le matin, on était surpris, au tournant des couloirs du métro, par l'odeur délicate des muguets, qui suscite, sous les tristes voûtes grises, les forêts profondes et fraîches. Les corsages s'étaient ornés des frêles grappes qui se haussaient orgueilleusement vers les lèvres, et pointaient, entre les feuilles vertes et luisantes, comme des baisers. On a revu, comme avant la guerre, le muguet à deux sous le brin, et les midinettes en grève étaient plus jolies encore que de coutume, ne cessant de répéter : « Il y aura beaucoup de bonheur à Paris cette année. » Et fermes dans leur volonté, mignonnes dans leurs costumes de printemps, avec leur muguet porte-bonheur entre les doigts, elles seules ont compris le premier mai.

Gabriel AUBIER.

ECHOS

Les bras de Phryné

La Cour du Country de Westminster vient de trancher un curieux différend.

Une jeune dame refusait de payer sa couturière, prétextant que la robe qu'on lui avait livrée n'était pas convenable, car elle laissait les bras découverts.

Le juge voulut savoir à quoi s'en tenir, et demanda à la dame de revêtir l'objet du litige. Après quelques manières, celle-ci revint devant le tribunal, exhibant les bras de Phryné, à défaut du reste.

— Ces manches sont bien courtes, dit le juge.

— Pardon, objecta l'avocat de la couturière, elles étaient plus longues que cela, seulement on nous a demandé de les raccourcir.

— Qui donc a fait cette demande ? s'enquit le juge.

— Mais la cliente !

— Alors, pourquoi se plaint-elle de l'indécence de la robe ?

— Ce n'est point elle qui s'en plaint, mais son mari, répondit l'avocat de l'autre partie.

A quoi le juge répliqua, fort sévèrement :

— Il a rudement tort !

Puis il condamna ce mari, jaloux des bras de sa femme, à solder la note de la couturière.

Les successions en ligne directe au Grand Conseil neuchâtelois

Session extraordinaire

Séance du lundi 7 mai 1923, à 14 h. 30

Le Grand Conseil est réuni en séance extraordinaire surtout pour reprendre la discussion de la loi d'impôt sur les successions en ligne directe abandonnée lors de la dernière session.

Rapports du Conseil d'Etat

Avant d'attaquer le plat de résistance, le Grand Conseil exerce son appétit sur deux rapports du Conseil d'Etat. Le premier à l'appui d'un projet de loi pour l'exécution de la loi fédérale sur la propreté littéraire et artistique est pris en considération. Puis le projet de loi est accepté sans opposition.

Le secrétaire, de sa voix monotone, berce la digestion des députés en donnant lecture d'une pétition des Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

La délégation cantonale des sociétés antialcooliques proteste contre le projet de suppression des subventions aux œuvres antialcooliques qui va être soumis au Grand Conseil.

Suppression de la subvention aux sociétés antialcooliques

M. le Dr Bolle, parlant en parabole, estime qu'un réservoir qui ne reçoit plus rien ne peut plus rien. Aussi croit-il que la froide logique oblige à accepter les propositions du Conseil d'Etat. Ces propositions, du moment que la Confédération ne verse plus la part qui revient à notre canton sur le produit du monopole de l'alcool, ont pour résultat de supprimer aux œuvres antialcooliques les subsides prévus au budget pour l'année 1923 pour un total de 24,600 fr. Pour donner une consolation aux sociétés antialcooliques, M. Bolle et ses collègues progressistes voudraient que le Grand Conseil recommandât de voter oui le 3 juin.

Estimant que le canton aurait dû faire des sacrifices pour lutter contre l'alcoolisme, même si la Confédération n'accordait pas son appui, M. Perrin, radical, voudrait que le Grand Conseil tînt compte de la situation difficile qui serait faite à Perreux. En conséquence, s'il votera la prise en considération du rapport du Conseil d'Etat, il demande son renvoi à la commission financière pour qu'elle revoie les chiffres.

Ce n'est pas l'avis d'Otto Graber, qui ne votera pas la prise en considération du rapport du Conseil d'Etat. Il estime que la question de la lutte antialcoolique ne devrait plus se poser au Grand Conseil. Il n'a pas de peine, à l'aide d'exemples, de démontrer que la charge financière qui résultera des ravages de l'alcool sera autrement plus lourde que la somme consacrée à combattre ses causes. C'est pourquoi il espère encore qu'un examen sérieux du rapport du Conseil d'Etat engagera le Grand Conseil à le rejeter.

Jean Wenger constate un divorce entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat dans la lutte contre l'alcoolisme. Il est convaincu, en ce qui concerne cette lutte, que le Conseil d'Etat n'a pas l'attitude ferme que voudrait lui voir prendre le Grand Conseil. Il cite un exemple emprunté à la ville de Neuchâtel, établissant que le Conseil d'Etat a repoussé le préavis du Conseil communal de cette localité demandant la fermeture de deux cafés à l'occasion d'un changement de propriétaire. Il ajoute encore qu'il ne pourra pas voter la proposition de M. Bolle, car il estime que le rôle du Grand Conseil n'est pas de donner un mot d'ordre aux électeurs.

Aug. Lalive estime qu'il est impossible de supprimer des subsides aux sociétés antialcooliques, alors qu'elles ont déjà rogné leurs budgets pour 1923. Notre camarade invite le Grand Conseil à prendre en considération la lettre de la délégation neuchâteloise des sociétés antialcooliques, demandant au Grand Conseil de surseoir sa décision. Il propose, pour le cas où le Grand Conseil refuserait de rejeter les propositions du Conseil d'Etat, de continuer à verser quand même les sommes budgétées en faveur de la lutte contre l'alcoolisme, quitte à récupérer les sommes versées quand l'extension du monopole de l'alcool permettra de verser des subventions plus fortes à l'Etat. Contrairement à ce qu'a dit Jean Wenger, Aug. Lalive croit que le Grand Conseil doit pouvoir faire connaître son opinion sur une question soumise au peuple.

M. de Meuron, libéral, appuiera la proposition de M. Perrin pour permettre à la commission du budget d'examiner la proposition Aug. Lalive, qui permettrait d'établir un lien entre le régime actuel et le régime nouveau qui entrera en vigueur si l'extension du monopole de l'alcool est accepté le 3 juin.

Le président du Conseil d'Etat, M. Renaud, défend avec ténacité les finances du canton. Il déclare que le canton ne peut verser les subsides budgétés du moment que les recettes correspondantes et représentées par le versement de la Confédération de la part revenant au canton sur le monopole de l'alcool font défaut. Examinant quelques-uns des arguments des orateurs précédents, M. Renaud croit que l'Asile de Pontareuse pourra retrouver ailleurs les recettes qui lui seront supprimées par le retrait du subside. L'orateur prétend aussi qu'il est inexact de dire qu'il y a divergence d'opinions entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat quant à la lutte contre l'alcoolisme. En conclusion, M. Renaud recommande au Grand Conseil d'approuver les conclusions du Conseil d'Etat et au peuple de voter oui le 3 juin prochain.

Contrairement aux déclarations de M. Renaud, Otto Graber estime nécessaire la lutte contre l'alcoolisme, aussi longtemps que nous déplorons les ravages de l'alcoolisme. Après avoir fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'être aussi malin que M. Renaud pour constater que la contribution de la Confédération fait défaut, Arthur Vuille croit qu'il est possible d'établir le compte d'attente demandé par Aug. Lalive.

M. le Dr Richard ne croit pas que la lutte contre l'alcoolisme dans notre canton dépend uniquement des subsides.

M. Perrin intervient encore pour recommander sa proposition.

Par 63 voix contre 36 voix socialistes, le rapport du Conseil d'Etat est pris en considération. Par 55 voix contre 26, le projet d'arrêté est renvoyé à une Commission.

Impôt sur les successions en ligne directe

Le Grand Conseil reprend ensuite la loi d'impôt sur les successions en ligne directe, laissée en panne et commence par adopter l'article 8, amendé par M. Charles Guinand.

A propos de l'article 16, prévoyant le taux de base du droit à percevoir, M. Paul Bonhôte croit qu'il est nécessaire de réduire les taux prévus par le projet de loi. Le chef du Département des finances, après avoir engagé le Grand Conseil à ne pas renvoyer les articles 16, 17 et 18 sans les avoir examinés, déclare, au nom de ses collègues du Conseil d'Etat, être prêt à abandonner l'article 18 prévoyant une surtaxe supplémentaire et proportionnelle sur les fortunes dépassant 50,000 francs. Pour défendre la minorité de ces citoyens privilégiés, M. Clottu prétend tenir compte de la volonté de la majorité du peuple.

Ce n'est pas l'opinion de Jean Wenger que le principe proportionnel contenu dans cet article 18 soit impopulaire. Il ne voudrait pas que le Grand Conseil y renonçât par crainte du referendum.

MM. les députés Dr Richard et Henri Berthoud, félicitent le Conseil d'Etat de l'abandon qu'il fait de cet article 18. Pour illustrer son opposition à l'article 18 l'honorable M. Berthoud prend l'exemple d'un veinard qui hérite la jolie somme de 500,000 francs en une ou deux fois. Celui qui se trouverait dans ce dernier cas devrait payer la surtaxe prévue à l'article 18 sur le premier héritage qu'il aurait fait. Ces messieurs n'ont pas les mêmes scrupules quand il faut faire peser la lourde part des impôts indirects que sont les taxes douanières sur les épaules des consommateurs les plus chargés de famille.

M. Pierre de Meuron veut aussi sauvegarder la fortune antérieure des heureux héritiers. Il va plus loin encore que les orateurs précédents, en demandant que le maximum prévu de 50 % ne pouvant pas être dépassé comme montant total du droit sur la valeur héritée, soit ramené à 40 %.

M. Pierre Favarger est heureux de voir le Conseil d'Etat abandonner l'article 18.

La proposition de M. Bonhôte de renvoyer les articles 16, 17 et 18 à la Commission est repoussée. L'article 16 est ensuite adopté.

Une discussion intervient entre les juristes de l'assemblée, MM. Claude DuPasquier, Pierre Favarger et Tell Perrin, au sujet d'une proposition du rapporteur, M. DuPasquier, tendant à exonérer certaines fortunes immobilières. A son tour, M. Clottu recommande le rejet de la proposition de M. DuPasquier. Ce qui est fait à une forte majorité.

M. Pierre de Meuron voudrait voir introduire à la fin de l'article 17 sa proposition de réduire à 40 %, au lieu de 50 %, le montant total du droit prélevé sur une succession.

M. Clottu s'oppose à cet amendement et fait remarquer que le maximum de 50 % ne sera atteint que dans des cas très rares.

Une autre proposition de M. de Meuron demandant le renvoi de l'article 17 à la Commission, est rejetée. L'article 17 contient l'échelle de la taxation touchant la somme revenant à un héritier supérieure à 5000 fr. L'article 18 est ensuite abandonné par le Grand Conseil, suivant la demande du Conseil d'Etat, par 38 voix contre 37, après qu'un amendement de M. Rognon voulant exonérer les successions en ligne directe de la surtaxe calculée sur la fortune des héritiers ait été rejetée.

M. Perrin, président de la ville de Neuchâtel, voudrait voir augmenter la part de cet impôt revenant aux communes. Ce qui parait être raisonnable chez M. Perrin semble l'être aussi pour MM. DuPasquier et Clottu, quand ils invitent le

Grand Conseil à se préoccuper en l'occurrence des besoins de l'Etat. Telle n'est pas la préoccupation de la majorité des députés, puisque la proposition Perrin est acceptée par 39 voix contre 25.

Inventaire juridique au décès

Arthur Vuille insiste pour l'introduction dans la loi de l'inventaire juridique au décès. Il est convaincu que ce moyen permettrait à l'Etat de trouver des ressources importantes. C'est un principe de justice, parce qu'il empêchera de dissimuler au fisc des fortunes qui doivent être connues de lui.

Pour d'autres raisons peut-être, M. Favarger est un adversaire résolu de la loi et voudrait la voir échouer en consultation populaire. L'orateur libéral désire l'introduction dans la loi de l'inventaire juridique au décès.

Un autre avocat, M. Charles Guinand, fait usage d'une habileté professionnelle en empruntant une image macabre pour engager les partisans de l'inventaire juridique au décès à renoncer à leur proposition. M. Guinand croit préférable une imposition qui serait calculée sur la déclaration d'impôt.

Après avoir signalé les dangers de la proposition de M. Perrin, M. Clottu engage le Grand Conseil à la rejeter. A son tour, M. Tell Perrin s'oppose à la proposition de son homonyme M. Ch. Perrin, parce que l'assiette de l'impôt n'est pas la même que l'assiette successorale. Il est lui aussi, adversaire de l'inventaire juridique au décès parce que cette mesure n'empêchera pas la fraude.

M. Ch. Perrin craint qu'une nouvelle déclaration spéciale d'impôt soit un obstacle à la loi et risque de la faire échouer. M. Perrin, qui désire voir triompher la loi dont il est partisan, engage le Grand Conseil à adopter sa proposition qu'il a amendée pour éviter deux inconvénients signalés par MM. Clottu et T. Perrin.

Sam. Jeanneret explique ensuite l'attitude des représentants socialistes au sein de la Commission. Ils ont renoncé à l'inventaire juridique au décès parce qu'ils ont craint que cette mesure ne joue à la loi en discussion le vilain tour que le carnet d'épargne a joué au prélèvement sur les fortunes. La déclaration de M. T. Perrin disant qu'il est possible de frauder malgré l'inventaire juridique au décès l'a fortifié dans sa conviction.

L'amendement de M. Ch. Guinand est rejeté par 40 voix contre 24. Celui d'Arthur Vuille demandant l'inscription de l'inventaire juridique au décès est ensuite écarté.

La séance est levée à 18 h. 30. A. V.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr 1.80 TOUTES PHARMACIES

Chronique du Chef-lieu

Entre copains

(Correspondance particulière)

Neuchâtel, 4 mai 1923.

La « Sentinelle » la première, eut le courage de se faire l'écho des bruits courant au Château, concernant une enquête dirigée par M. Kummerly, contre M. V., fonctionnaire supérieur et ami intime de M. Ernest Béguin, avec lequel il savoure les meilleures truites du pays.

Il serait ridicule de faire de cette affaire une querelle politique et nul n'y songerait si, restant fidèle à sa tradition, le parti radical ou du moins un de ses chefs les plus autorisés, M. Béguin lui-même, ne tentait pas de couvrir son ami et subordonné. Je crois savoir que M. Savoie-Petitpierre lui-même est entré en lice contre M. Vouga, dans une récente séance de commission du Grand Conseil. Notre parlement risque d'entendre d'intéressantes choses à ce sujet, si les membres de la Commission de gestion racontent ce qu'ils auront vu, lu ou entendu. Le débat pourrait bien prendre une allure assez désagréable pour notre «empereur romain », car on dit qu'un député radical d'ailleurs, M. G., a maille à partir avec le sieur V., qu'il aurait traité d'« indélicat » personnage.

M. V. est paraît-il, particulièrement susceptible et beaucoup plus pointilleux quant à sa réputation qu'à son travail.

M. Béguin, à la suite de l'enquête, aurait cependant écrit à M. V., lui disant qu'il a *l'impression* que ses affaires privées touchent de trop près aux affaires de l'Etat. Afin de ne plus permettre à la rumeur publique de s'élever contre lui, il l'invite à ne plus avoir d'affaires particulières et d'être plus assidu à son bureau.

Cela confirme deux points :

1. *C'est que V. n'était pas assidu à son bureau.*

M. Béguin voudra-t-il bien dire au Grand Conseil si l'enquête ouverte lui permet de dire approximativement combien d'heures de travail pour l'Etat, M. V. faisait par semaine ?

2. *C'est que Vouga faisait des affaires particulières.*

M. Béguin voudrait-il bien dire au Grand Conseil ce qu'il en est des 2700 fr. de la pisciculture de Romainmôtiers ? Voudra-t-il nous dire ce que V. retirait pour ses expertises en Valais, et quand il faisait celles-ci ? M. V. avait-il ou a-t-il une pêcherie dans le canton de Fribourg ? M. V. a-t-il un ruisseau en Valais ? M. V. a-t-il fait le commerce d'alevins ? Enfin, terminons par une dernière question: un député radical n'a-t-il pas admis à la Commission de gestion que V. a commis des «irrégularités ».

M. Béguin pensait peut-être mettre l'éteignoir sur cette affaire, jetant un lustre nouveau sur les partis de l'« orrrdrre » !

Nous pensons que ces lignes suffiront pour lui faire comprendre que le temps n'est plus où on arrange les choses « entre copains ». L.

EXTRAITS DE LA Feuille officielle suisse du commerce

Edouard Eggimann, Henri Girardin, Ernest Etienne, Alcide Ritter et Ulysse Humbert, tous domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué dans cette ville sous la raison sociale Ed. Eggimann et Cie, une société en nom collectif commençant le jour de son inscription au Registre du commerce. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective des associés Edouard Eggimann et Alcide Ritter. Fabrication de boîtes or. Rue de la Serre nº 61.

— Le chef de la maison Adrien Bolliger. est Adrien-Lucien Bolliger, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Chaussures. Rue Léopold-Robert nº 48.

— La raison Paroz et Sengstag, fabrication, achat et vente d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par la nouvelle maison Charles-A. Sengstag.

— Le chef de la maison Charles-A. Sengstag, à La Chaux-de-Fonds, est Charles-Armand Sengstag, de et à La Chaux-de-Fonds. Cette maison reprend l'actif et le passif de la société Paroz et Sengstag radiée. Fabrication, achat et vente d'horlogerie. Rue Léopold-Robert 90.

— La maison Vve Georges Perret-Perrin, fabrication d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds (Eplatures), donne procuration à Georges-Frédéric Perret, fils, à La Chaux-de-Fonds.

— Société des Fabricants d'horlogerie de Fleurier et environs, à Fleurier. Alexis Landry, président, et Charles Jéquier-Borle, vice-président, ont cessé de faire partie du comité ; la signature qui leur était confiée est donc radiée. En assemblée du 14 février 1923, le comité a été renouvelé comme suit : président : Jacob Kobel, fabricant d'horlogerie ; vice-président : Numa-Augustin Jeannin, fabricant d'horlogerie ; secrétaire-caissier : Paul-Emile Grandjean, déjà inscrit, tous trois domiciliés à Fleurier. La société est engagée par la signature collective du président, du vice-président et du secrétaire-caissier.

— Albert-Christian Zwahlen, demeurant aux Verrières-Suisses, comme associé indéfiniment responsable, et Louis Gosetto, demeurant à Noiraigue, comme associé commanditaire, avec une commandite de trois mille francs (fr. 3,000), ont formé entre eux une société en commandite sous la raison A. Zwahlen et Cie, ayant son siège aux Verrières-Suisses. La société a commencé le 11 avril 1923. Vins et liqueurs.

La société en commandite simple C. Gerber et Cie, atelier de mécanique pour la fabrication de pièces détachées pour toutes industries, ayant précédemment son siège à Neuchâtel (associés : Charles Gerber, mécanicien, domicilié à Peseux, associé indéfiniment responsable, et Jules Gurtner, industriel, domicilié à Pontarlier (Doubs, France), associé commanditaire pour une commandite de fr. 50,000.— a, en date du 1er février 1923, transféré son siège social à Peseux.

— La société anonyme Usine du Foyer S. A., à La Chaux-de-Fonds a, dans son assemblée générale du 19 avril 1923, revisé ses statuts. Le conseil d'administration est composé d'un à cinq membres. Le conseil d'administration actuellement élu est formé du seul administrateur Guillaume Thiébaud, déjà inscrit. La signature conférée à Pierre Junod, administrateur, est en conséquence éteinte.

— Dans son assemblée générale extraordinaire du 24 avril 1923, les actionnaires de Unitus S. A., ayant son siège à La Chaux-de-Fonds, ont prononcé sa dissolution et sa liquidation. Bernard Augsburger, domicilié à La Chaux-de-Fonds, a été désigné seul liquidateur. Il liquidera au nom de Unitus S. A. en liq. La signature de Fernand Chopard est éteinte.

— Georges Gindrat, chef de bureau, demeurant à La Chaux-de-Fonds, a été nommé fondé de pouvoirs des Coopératives Réunies, à La Chaux-de-Fonds. Il engage la société par sa signature apposée collectivement avec une des personnes déjà autorisées.

Bulletin météorologique des C.F.F.

Altit. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	14	Très beau	Calme
543	Berne	12	»	»
587	Coire	16	»	»
1543	Davos	9	»	»
632	Fribourg	13	»	»
394	Genève	17	»	»
475	Glaris	10	»	»
1109	Gœschenen	13	»	»
566	Interlaken	15	»	»
995	La Chaux-de-Fds	10	»	»
450	Lausanne	16	»	»
208	Locarno	18	»	»
276	Lugano	18	»	»
439	Lucerne	15	»	»
398	Montreux	17	»	»
482	Neuchâtel	16	»	»
505	Ragatz	16	»	Fœhn
673	Saint-Gall	16	»	Calme
1856	Saint-Moritz	8	»	»
407	Schaffhouse	14	»	»
537	Sierre	14	»	»
562	Thoune	12	»	»
389	Vevey	16	»	»
1609	Zermatt	—	—	—
410	Zurich	17	Très beau	Calme

La chaleur

La météorologie et les saints de glace annoncent un rafraîchissement

S'il fait chaud aujourd'hui, c'est parce que la terre est soumise à une insolation particulièrement active parce qu'il se trouve qu'en ce moment le ciel est absolument dégagé de nuages.

— Mais cette chaleur est-elle anormale ?

— Elle est rare à cette date. Pourtant nous en subîmes une semblable l'année dernière également au mois de mai.

On peut se demander si cette chaleur va se prolonger longtemps. Les saints de glace, dont on fête l'un, saint Mamert, le 11. et qui, suivant la légende, apportent une période de froid, nous assureront-ils un rafraîchissement prochain de la température ?

Il semble qu'à cette égard les plus distingués météorologistes soient en plein accord avec saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais.

— La période de la chaleur touche à sa fin, ont en effet déclaré les premiers.

Dono, au moment où vous lirez ces lignes, il devra en principe faire plus frais ou du moins la fraîcheur ne saurait tarder d'arriver.

Car, s'il est permis de douter quelquefois de la perspicacité des météorologistes, nous n'avons aucune raison de mettre en doute les qualités rafraîchissantes de saint Mamert, de saint Pancrace et de saint Servais, les trois saints de glace.

DELÉMONT

Avis et Recommandation

Le soussigné a l'avantage d'informer son honorable clientèle qu'il a cédé son salon de coiffure, rue de la Préfecture nº 11, Delémont, à M. **Ernest Fluckiger,** coiffeur.

En remerciant de la confiance qu'on lui a témoignée jusqu'à ce jour, il prie de la reporter sur son successeur.

Arthur Oeschher, coiffeur.

Se référant à l'avis ci-dessus, le soussigné se permet d'aviser la population de Delémont et des environs, ainsi que tous ses amis et connaissances, qu'il s'est rendu acquéreur du

Salon de coiffure de M. Albert Oeschger

Rue de la Préfecture 11, Delémont

Par un service prompt et soigné, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Parfumerie suisse et étrangère. Travaux artistiques de tous genres en cheveux naturels. (Derniers modèles de Paris). Réparations de barrettes. 2326

Se recommande,

Ernest Fluckiger, coiffeur.

CHAPEAUX de PAILLE pour MESSIEURS et ENFANTS

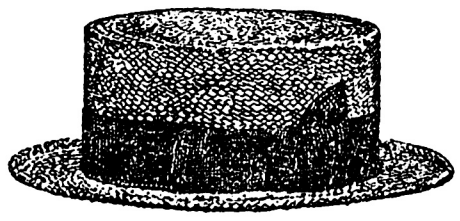

Dernières nouveautés. - Choix immense - Des prix avantageux - Marchandises de Ire qualité

CHAPEAUX PANAMA

Qualité superbe depuis **7.50** au plus soigné

Se recommande,

ADLER

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 51 2354

VISITEZ NOS VITRINES

Séchez les flanelles en les étendant à plat.

Séchez les flanelles toujours à plat, après les avoir étirées dans leur forme. Une fois sèches, couvrez-les d'un linge humide et repassez-les avec un fer pas trop chaud.

La laine est composée de fibres recouvertes d'écailles pareilles à celles des poissons. En la frottant avec du savon et en la tordant vous endommagez ces écailles qui se resserrent; ainsi les flanelles se rétrécissent.

La chaude mousse du LUX est si efficace qu'elle nettoie la laine sans le moindre frottement. Agitez-y vos flanelles pendant quelques minutes; rincez ensuite dans une eau de même température.

Ainsi, vous pouvez sans crainte laver vos flanelles tant que vous voulez.

LUX conserve neuf.

LUX

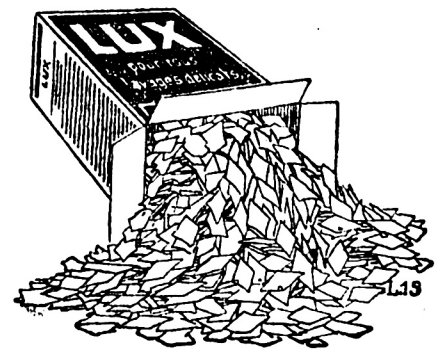

2243

Considérez notre concours ! Envoyez-nous vos boîtes vides !

Le Locle

Grande Kermesse

Au Pâturage de la Pluie

Dimanche 13 Mai

organisée par le **Club des Lutteurs loclois.** avec le bienveillant concours de

L'Union Instrumentale

Championnat de lutte

dès 14 heures, par les meilleurs lutteurs de la région

Jeux divers *Se recommande,*

2348 **LE COMITÉ.**

Renvoi au 20 Mai en cas de mauvais temps.

Commune du Locle

Route cancelée

Ensuite des travaux de rélargissement du tronçon est du chemin de la Combe Sandoz, le public est avisé que toute circulation est interdite, jusqu'à nouvel avis, entre le quartier dit de Malakoff et la fabrique Gabus à la rue de la Concorde.

Le Locle, le 5 mai 1923.

2327 **Conseil communal.**

Jeune fille de 16 à 18 ans est demandée à Paris, pour aider au ménage et garder un enfant. Vie de famille. Voyage payé. Traitement à convenir. — S'adr. à M. G. Banderet, Eroges 12, Le Locle. 2275

FABRIQUE DE

POTAGERS

Weissbrodt Frères

PROGRÈS 1

SUPERBE CHOIX DE

Potagers à gaz et 1987 **combinés**

Téléphone 17.98

Education Socialiste

Vie Economique

Les forces politiques en présence

Rien de plus amusant que la presse bourgeoise s'efforçant de constater que les socialistes ont perdu du bout aux dernières élections. Le dernier numéro du « Journal suisse de statistique », publiant une étude à ce sujet, nos lecteurs seront intéressés par les données qu'il fournit et les comparaisons entre 1919 et 1922.

En 1919, la scission n'était pas un fait accompli. Il est donc juste que nous groupions en 1922 l'effectif des deux partis, socialiste et communiste, pour établir une comparaison.

	1919		1922	
Partis social. et comm.	175,292	23,4 %	183,736	24,9 %
Parti socialiste seul	175,292	23,4 %	170,298	23,1 %

Donc, malgré les 13,438 voix recueillies par les communistes, le parti socialiste maintient à lui tout seul, ou tant s'en faut, les positions de 1919, passant de 23,4 à 23,1 %, car il y a eu en 1922, 12,518 électeurs de moins qu'en 1919.

Curieux recul que celui de cette extrême-gauche, qui, avec une diminution d'électeurs, emporte 8,500 voix de plus !

Comment donc a-t-on pu conclure à un recul ? Tout simplement en nous collant les grutléens, alors qu'en 1919 la presse bourgeoise félicitait les grutléens qui avaient su nous barrer la route. Quand ils progressent, ils sont contre nous. Quand ils baissent, ils sont avec nous.

Ce qui est clair c'est qu'en 1919, ils nous ont combattus, et qu'ainsi la diminution très sensible de leurs électeurs ne saurait nous être mise pour compte. Ils ont passé de 22,166 à 9,993, soit une diminution de plus de 12,000.

Mais même en admettant que les voix grutléennes étaient socialistes, l'ensemble des voix de gauche se serait à peu de chose près maintenu, allant de 197,458 à 193,729, avec un nombre d'électeurs diminué, allant donc du 26,4 % au 26,2 pour cent.

Voici le tableau d'ensemble en groupant les partis par ordre d'importance numérique :

	1919	Députés	1922	Députés
1. Radicaux	205,579—27,4 %	58	201,875—27,4 %	58
2. Socialistes	175,292—23,4	41	170,298—23,1	43
3. Catholiques	157,186—20,9	42	154.201—21,0	44
4. Bourgeois et Paysans	114,538 —15,3		118.385—16,1	
5. Libéraux-démocrates	28,497— 3,8		29,041— 3,9	
6. Communistes			13,438— 1,8	2
7. Démocrates	12,193— 1,6		12,622— 1,7	
8. Grutléens	22,166— 3,0		9,993— 1,3	
9. Evangéliques	6,031— 0,8	1	6,307— 0,9	
10. Libéraux jurassiens	9,505— 1,2	2	6,276— 0,8	1
11. Jeunes radic.	7,569— 1,0	1	5,574— 0,7	
12. Divers	8,649— 1,2		6,397— 0,9	
13. Indéterminés	2,749— 0,4		3,029— 0,4	

On constatera que l'écart entre le parti socialiste et le parti radical n'est pas très grand. Tandis que le premier a perdu ses chances de conquêtes, nous pouvons revendiquer les 10,000 grutléens qui sont restés, tandis que les autres sont retournés à la bourgeoisie. Le parti communiste ne pourra résister aux événements et d'ici à 1925 aura disparu. C'est environ 13,500 voix à regrouper. Il nous en manquerait encore 8,000 à conquérir en Suisse, d'ici-là, pour passer en premier rang.

La vague de réaction a le temps de s'affaisser et de reculer. Le monde ne saurait se mettre à marcher à reculons. Pour peu que le socialisme, dont la voie se trouva embarrassée de 1917 à 1920, par un marécage de visées violentes et catastrophiques, retrouve le chemin de son pur idéal, il lui sera aisé de conquérir ces 8,000 voix en Suisse et de devenir le parti politique le plus fort du pays.

E.-Paul GRABER.

Thèses socialistes

(D'après Hubert Bouguin)

La thèse de la concentration industrielle

La concentration des formes industrielles en Allemagne

IV

Parmi les exploitations auxquelles ils donnent le nom de petites exploitations, les recensements allemands distinguent plusieurs catégories : 1. exploitations de petits patrons travaillant seuls, sans moteurs ; 2. autres exploitations sans employés ; 3. exploitations occupant de 2 à 5 personnes. De toutes les catégories de la statistique, la première (A) et la troisième (B) qui viennent d'être définies comprennent de beaucoup le plus grand nombre d'exploitations ; or, ce nombre a subi respectivement les variations suivantes :

	A	B
1882	1,877,872	897,060
1895	1,714,351	1,053,892
1907	1,463,518	1,355,204

Ainsi, le nombre des petits patrons isolés et des exploitations sans moteurs n'a cessé de diminuer, tandis que le nombre des exploitations de 2 à 5 personnes n'a cessé de croître. Relativement au nombre total des exploitations, le premier nombre accuse une diminution de 62,5 à 54,5 et 42,4 %, le second une augmentation de 29,8 à 33,5 et 39,3 %.

Ni la dernière de ces variations ni même la première ne fournissent, absolument, isolément, des preuves de concentrations : rapprochées l'une de l'autre, et considérées ensemble, elles sont l'indice d'un phénomène dont l'observation contribuera à nous faire comprendre les variations morphologiques par lesquelles la concentration s'accomplit. Elles montrent, dans une société où le nombre total des exploitations augmente, que cette augmentation n'a lieu qu'à partir d'une certaine grandeur d'établissements, au-dessous de laquelle s'opère une réduction numérique. Pour l'Allemagne, entre 1882 et 1907, les exploitations de petits patrons travaillant seuls sont au-dessous des conditions de multiplication ; au contraire, les exploitations de 2 à 5 personnes y satisfont.

De ce phénomène double résulte une modification de la densité industrielle : le centre de gravité de l'industrie se déplace dans le sens des plus grandes exploitations. C'est l'indice et la préparation d'un mouvement de concentration. Nous allons voir que cette variation s'accorde avec l'ensemble des variations morphologiques de même ordre.

Pendant que le nombre relatif des petites exploitations tombait de 95,9 % en 1882 à 91,2 % en 1907, le nombre des exploitations, dites moyennes, occupant de 6 à 50 personnes s'élevait de 3,8 % en 1882 à 6,1 % en 1895 et à 7,8 % en 1907 ; et le nombre des grandes exploitations occupant plus de 50 personnes s'élevait de 0,3 % en 1882 à 0,6 % en 1895 et à 1 % en 1907.

Ces variations fortes, d'autant plus qu'elles affectent des nombres de beaucoup inférieurs à ceux des petites exploitations, dénotent dans la morphologie des transformations considérables.

Pierre, Jean et Colas étudient le Manifeste communiste

(Suite)

PIERRE lit : « *Tous les rapports sociaux traditionnels et figés, avec leur cortège de croyances et d'idées admises et vénérées, se dissolvent ; ceux qui les remplacent deviennent surannés avant de se cristalliser. Tout ce qui était solide et stable est ébranlé, tout ce qui était sacré est profané, et les hommes sont forcés enfin d'envisager leurs conditions d'existence et leurs relations réciproques avec des yeux dégrisés.* »

COLAS : Voilà qui fleure un peu trop la littérature, ne vous semble-t-il pas ?

JEAN : Eh ! peut-être bien un peu, cependant, en y réfléchissant bien, il me paraît que ce passage renferme une vérité plus évidente qu'il en a l'air.

Prenons un exemple : la démocratie. Est-ce aussi vieux que cela en a l'air, en fait ; n'allons pas rechercher trop loin. En Suisse, la Révolution nous surprit au plus beau temps des Excellences, des avoyers, des landammans, des Petits-Conseils et de toute une mécanique gouvernementale, qui faisait de la plupart de nos cantons, de bonnes et solides républiques aristocratiques.

PIERRE : Parbleu, c'est si vrai que l'émancipation de 1798 à 1803 vit bientôt revenir la réaction. En 1832 même la démocratie ne triompha pas. Il fallut 1848 pour que ses principes essentiels fussent admis dans la charte nationale.

COLAS : En 1848 ! Comme en France, comme en Espagne, comme en Hongrie, comme en Allemagne, ce fut la seconde montée de sève de la bourgeoisie contre la réaction qui bridait ses libertés d'agissement. Ce ne fut pas un phénomène national, mais continental.

JEAN : Justement parce que les rapports sociaux subissent la pression des transformations économiques. Plus se multipliaient les fabriques et les chevaux-vapeur, plus l'aristocratie, plus les Petits-Conseils durent reculer. Et cependant cette aristocratie était joliment vénérée allez, puisqu'elle permit dans le pays de Vaud, la décapitation de Davel.

PIERRE : Et dans le canton de Neuchâtel, la fidélité au roi de Prusse. Là, aussi, il y avait de la vénération, allez. J'ai encore entendu les récits d'un mien grand-oncle qui ne parlait jamais de la reine Louise sans une respectueuse émotion.

COLAS : C'est vrai. En un peu plus d'un demi-siècle, il y a bien des choses « sacrées » qui ont été « profanées ».

JEAN : La religion même n'a pas été épargnée. Entre les croyances actuelles et celles de nos grands-pères, il y a tout un abîme. L'émancipation des esprits due à l'émancipation économique d'une classe instruite et riche, frondeuse à ses débuts, facilement incrédule et railleuse parce que les décors de l'ancienne société lui sont apparus comme charlatanesques, a fait reviser bien des choses. Les églises et les croyances ont été « démocratisées ».

COLAS : Eh ! Eh ! Jean, tu t'emballes un peu. Où diantre donc vois-tu une démocratisation des églises et des croyances ? Qu'entends-tu par là ?

PIERRE : Si tu avais entendu le même grand-oncle me parler de la puissance des ministres (pasteurs protestants) et de leur Consistoire, tu comprendrais combien Jean a raison. Dans une paroisse tout le monde tremblait devant le « ministre ». C'était l'autorité suprême. Et dans le canton de Neuchâtel et à Genève, le Consistoire était au-dessus de la République. Tandis qu'aujourd'hui, l'autorité du pasteur dans les villages, pas plus que dans les villes, ne saurait porter ombrage à qui que ce soit.

JEAN : Tout ce qu'on leur demande, c'est quelques fonctions répondant à certaines survivances plus ou moins conscientes dans l'esprit du peuple. Il faut baptiser, faire « communier », bénir le mariage et prononcer les oraisons funèbres. Une petite minorité suit les cultes du dimanche, le grand nombre les a abandonnés.

PIERRE : Et l'orthodoxie « à la lettre » qui était une manifestation du principe de l'autorité extérieure, correspondant en politique à toute aristocratie, a disparu. Mon ami Victor, qui fait des études de théologie, me raconte des choses étranges sur les conceptions de ses professeurs. Ah ! nous sommes joliment loin des idées sacrées du début du 19me siècle.

COLAS : M'est avis que le conflit qui mit en émoi toute l'église à propos de l'éternité des peines, correspond déjà à ces transformations, car enfin, la notion de l'éternité des peines n'est admissible qu'avec l'acceptation d'une autorité indiscutée, d'une autocratie plus au moins absolue.

Je commence à admettre qu'il y avait moins de littérature dans ce passage que je le croyais d'abord.

PIERRE lit : « *Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la Bourgeoisie envahit le globe entier, il lui faut pénétrer partout, s'établir partout, créer partout des moyens de communications.* »

COLAS : Ça, par exemple, ce n'est pas de la littérature. La réalité va même plus loin puisqu'on peut se demander si certaines lignes de chemins de fer ont été faites pour le trafic des marchandises ou pour favoriser le commerce de charbons de certains grossistes exerçant une influence politique incontestée.

(A suivre). CAPITOUL.

Ce que les ouvriers doivent lire

POUR L'ETUDE PERSONNELLE

1. Rosa Luxembourg, Examen-critique de la Révolution russe 0.40
2. Ch. Andler, La Civilisation socialiste 0.75
3. Bourgin, Le Socialisme et la Concentration industrielle 0.75
4. Tchernichensky, La Possession communale du sol 2.50
5. Karl Kautsky, La Révolution sociale 2.50
6. Engels, Philosophie, Economie politique, Socialisme 10.—
7. Ch. Naine, Socialisme solidariste 1.—
8. K. Marx, Révolution et Contre-révolution en Allemagne 2.—
9. Croce, Matérialisme historique 3.—
10. K. Marx, Contribution à la Critique de l'Economie politique 3.—
11. Deville, Le Capital de Karl Marx 3.—
12. E. Ferri, Socialisme et Science positive 5.—
13. J. Guesde, Essai de Catéchisme socialiste 0.75
14. Vandervelde, Le Collectivisme et l'Evolution industrielle 3.—
15. G. Renard, Paroles d'Avenir 0.75
16. Anton Menger, L'Etat socialiste 3.—
17. A. France, Opinions sociales (I et II) 1.—
18. Schaeffle, La Quintessence du Socialisme 1.—
19. W. Lombart, Le Socialisme et le Mouvement social au XIXe siècle 2.—
20. K. Kautsky, La Lutte des classes en France en 1789 2.—
21. N. Angell, Le Chaos européen 2.—
22. Edgard Milhaud, La Marche au Socialisme 3.—
23. Edgard Milhaud, Les fermiers généraux du rail 5.—
24. Kropotkine, Champs, Usines et Ateliers 3.—
25. De Maday, La Charte internationale du Travail 1.50
26. Ed. Milhaud, La Tactique socialiste (I et II) 1.—
27. Picard, Le Contrôle ouvrier 2.50
28. A. Forel, Les Fourmis 8.—
29. » La Question sexuelle, 12.—
30. C. Cestre, Production industrielle et justice sociale 2.80
31. M. Leroy, Les techniques nouvelles du syndicalisme 2.80
32. G. Guy-Grand, La Démocratie et l'Après-guerre 2.80
33. Jean Jaurès, Histoire socialiste de la Révolution française :
    Tome I : La Constituante 6.50
    Tome II : L'œuvre de la Constituante 6.50
    Tome III : La Législature 6.50

Adresser les demandes : **Secrétariat des Centres d'Education ouvrière, Monbijoustrasse 61, Berne.**

(Port en plus pour toute commande de moins de 5 francs.)

Démocrate et Socialiste

Tu es démocrate.

Tu sais fort bien que les hommes sont inégaux en fait ; mais tu ne crois pas que ce soit un motif suffisant pour qu'ils soient inégaux en droit. Tu trouves bon qu'un pauvre et un riche, un banquier et un manœuvre, un fils de marquis et un fils de paysan, soient punis de la même peine pour le même délit, soient soumis aux mêmes lois, quand il s'agit de mariage, de succession, de service militaire, d'impôts ; tu reconnais que les affaires publiques sont celles de tous et de chacun et que n'importe quel citoyen a son mot à dire, son vote à exprimer sur la façon dont elles doivent être dirigées. Autrement dit, tu tiens pour l'égalité civile et politique ; mais tu recules devant l'égalité économique.

Véritable inconséquence, permets-moi de te le dire ! Respect superstitieux d'habitudes antiques ! Manque de logique, analogue à celui de ces citoyens américains qui se proclamaient libres et égaux entre eux, mais qui refusaient aux nègres ce qu'ils réclamaient énergiquement pour les blancs ! Limitation arbitraire que rien ne justifie !

Mais c'est en vain que tu veux faire halte ! Marche, marche ! Tes principes te poussent bon gré mal gré.

D'abord en vertu de l'égalité de droits que tu poses à la base de la société, tu ne peux dénier à chacun de ses membres un droit égal à se développer intégralement, tu es obligé de vouloir que la société offre à tous ceux qui en font partie les mêmes possibilités de mettre en œuvre les aptitudes dont ils sont doués. Est-ce que déjà, par une application partielle de ces idées, tous les enfants n'ont pas libre et égal accès aux sources du savoir primaire gratuitement donné ? Est-ce que, en assurant une retraite aux vieillards pauvres qui ne peuvent plus travailler, la société ne reconnaît pas à tous ceux qui la composent un droit à la vie qui se résout pour elle en un devoir corrélatif ? C'est un commencement d'extension pour ces principes égalitaires qui, pareils à des graines tombées dans un terrain fécond, germent et croissent lentement sous la pluie et le soleil, boivent par leurs racines le sang de la terre et par leurs rameaux l'air du ciel pour épanouir un jour dans l'azur la richesse de leurs fleurs et de leurs fruits mûrs. La démocratie montante a pour terme naturel la fusion ou, ce qui revient au même, la suppression progressive des classes que sépare encore l'inégalité de fortune.

Te faut-il toutefois, pour aller en ce sens, un autre motif que le besoin de te mettre d'accord avec toi-même, le désir d'éviter la contradiction qu'il y aurait à repousser la conclusion tout en acceptant les prémisses ? Songe alors que l'inégalité économique est forcément créatrice d'inégalités civiles et politiques dont tu ne veux pas.

L'équivalence entre les membres de la Société, qui est le principe démocratique, est faussée par la question d'argent ; notre soi-disant démocratie n'est encore, à bien des égards, qu'une ploutocratie. L'égalité civile et politique n'est pas réelle, tant qu'elle n'est pas complétée par l'égalité économique.

S'en rapprocher indéfiniment n'est pas, comme bien des gens l'imaginent, faire une œuvre utile seulement aux ouvriers. Oui, sans doute, l'ouvrier, l'homme qui n'a pour vivre que le louage de ses bras et de son travail, est plus qu'un autre victime de l'infériorité causée par l'inégale répartition des richesses. En présence du patron, qui possède le sol et les instruments de production, il est, quand il discute avec lui le contrat qui va les lier, dans la situation d'un homme qui combattrait nu, avec un bâton, un adversaire protégé d'une cuirasse et armé d'une épée ; il est condamné d'avance à être vaincu, parce qu'il a un besoin urgent de travailler sous peine de mourir de faim, lui et les siens, tandis que l'autre peut, en général, attendre, différer en ne risquant qu'une perte plus ou moins grande. C'est donc avec raison que les ouvriers sont les plus ardents à réclamer de la société qu'elle égalise de plus en plus les conditions si différentes faites à ceux qui sont maîtres des biens de la terre et à ceux qui n'ont rien que leur force et leur intelligence. Pourtant, quelle que soit leur profession, non seulement tous ceux qui n'ont point de part à la propriété, mais tous ceux qui n'y ont qu'une part minime, tous ceux qui se trouvent en contact et en lutte avec des hommes beaucoup plus riches qu'eux et pouvant exploiter aux dépens d'autrui cet excès d'opulence, tous ceux-là sont par ce voisinage oppressif gênés et en danger d'être lésés dans leur existence de tous les jours comme dans l'exercice de leurs droits d'hommes et de citoyens.

Voilà pourquoi, mon jeune ami, si tu es résolument démocrate, tu seras aussi socialiste ; car chercher à égaliser, autant que faire se peut, les chances de bonheur entre les hommes par l'égalisation des conditions économiques, c'est l'essence même du socialisme. Nos pères de 1848 avaient bien compris la liaison nécessaire qui existe entre le germe et la plante, entre l'égal accès aux fonctions publiques et l'égal accès aux jouissances matérielles et spirituelles, quand ils acclamaient dans une formule unissant deux éléments en réalité inséparables, la République démocratique et sociale.

G. RENARD.

Le Carnet du Docteur

Hygiène de la table

La préparation et la présentation des aliments influent sur leur digestibilité plus que leur composition même. L'estomac a sa conscience sur laquelle réagissent les sens de la vue, de l'odorat, du goût et jusqu'aux impressions psychiques, aux émotions et aux souvenirs. L'odeur, la vue seule des mets qui plaisent produisent, avant qu'aucun contact n'ait eu lieu entre eux et la muqueuse de la bouche ou de l'estomac, un flux salivaire et gastrique, véritable sécrétion spécifique qui prépare et provoque la digestion. Il est donc indispensable que l'aspect, l'odeur, la saveur, la variété des aliments plaisent d'abord à nos sens et satisfassent jusqu'à notre esprit. A cette condition, l'estomac sera disposé à les bien digérer.

Ce sont là facteurs importants de l'acte digestif. Le plaisir qu'inspire telle façon de présenter un aliment et de l'assaisonner aiguillonne la digestion et excite les fonctions gastriques ; au contraire, la répugnance les entrave. Ceci est vrai pour l'homme bien portant, et plus encore, pour l'homme malade.

A moins d'être toxique par lui-même, l'aliment qui plaît est généralement bien digéré. S'il répugne, il est inutilisable. Voilà pourquoi la propreté scrupuleuse de la table et des manipulations culinaires est le meilleur moyen de préparer une bonne digestion.

Au point de vue alimentaire, l'Ecole de Salerne disait qu'il importe de manger chaud et de boire frais. Mais il ne faut, à table, faire un usage constant ni de boissons glacées, ni d'aliments brûlants. Trop de froid ou trop de chaleur altèrent l'émail des dents qui se craquelle. Les boissons glacées affaiblissent, à la longue, l'estomac par l'excitation continuelle qu'elles provoquent. Elles sont tout à fait contre-indiquées chez les rhumatisants, et certains rhumatismes viscéraux qui ne sont pas dus à une autre cause disparaissent quand, aux boissons glacées, on substitue des boissons ordinaires ou même chaudes, celles-ci étant réservées aux cas aigus.

Les aliments pris à une température trop élevée ne sont jamais à recommander. A une température de 50°, ils congestionnent l'estomac d'une manière excessive, entravent la production régulière des sucs digestifs et gênent l'action des ferments. Les températures d'ingestion « optima » sont entre 8 et 10° pour l'eau, le vin blanc et la bière, entre 16 et 18° pour le vin rouge, entre 40 et 50° pour le café et le chocolat, 40 à 45° pour le reste des aliments.

Des repas entièrement froids ne conviennent qu'à des estomacs vigoureux. Il est bon qu'un plat au moins par repas soit consommé chaud. A son défaut, il sera indiqué de faire suivre le repas froid de l'absorption d'une boisson chaude, telle que le thé ou le café. Au cours d'un repas froid, la liquéfaction des gélatines et l'émulsion des graisses se fait mal ; il en résulte que leur absorption est incomplète. C'est souvent la nécessité instinctive de réchauffer un estomac qui ne reçoit que des aliments froids qui conduit les ouvriers et les paysans mangeant au loin à faire suivre leur repas de l'absorption d'un peu d'eau-de-vie, qui congestionne la muqueuse gastrique et excite sa sécrétion, au moins momentanément.

Asclépios.

La critique du pince-nez

Un journal de 1774 publiait la lettre suivante, qui paraît avoir gardé toute son actualité :

« Monsieur le rédacteur,

» Il me semble que, dans le choix des lunettes, on devrait préférer celles qui, par leurs extrémités, portent sur les tempes et laissent le nez libre. Cette liberté de mon nez est un bien dont je suis très jaloux de conserver.

» Je ne voudrais point le charger d'entraves qui fussent dans le cas de s'opposer au développement de ma gaieté.

» On sait que, dans le rire, les ailes du nez s'écartent et agrandissent ainsi l'ouverture des narines. On ne peut donc rire à son aise lorsque ce canal de la respiration est comprimé par cet instrument que nous appelons lunettes (aujourd'hui lorgnons ou pince-nez). Plus d'une fois, j'ai vu le vieillard, pour donner un libre essor à sa gaieté, mettre bas cette barricade. On a pu voir aussi combien le visage le plus aimable, le plus riant, devient sérieux en se chargeant de ce symbole de gravité.

» Voyez cet homme de cabinet, avec sa vue artificielle, en manière d'échafaudage, placée sur son nez : ses muscles sont à la torture ; sa respiration est gênée et bruyante, il est obligé d'ouvrir largement la bouche pour respirer ; cette physionomie est celle de la bêtise. Je ne crois pas qu'on puisse serrer longtemps son nez avec des lunettes : cette contrainte est mortelle pour l'esprit et pour la gaieté.

» Selon Pline, la largeur des narines indique la douceur du caractère. On ne peut faire un fréquent usage des lunettes, dont je demande la prescription, sans perdre à la longue cet avantage. Que l'on se hâte donc de les faire monter à ma manière, c'est-à-dire à branches embrassant les tempes et s'accrochant derrière l'oreille.

» P. C., Dr en méd. ».

Quelques conseils utiles

La migraine

Si la migraine n'est pas dangereuse, elle est fort gênante et souvent fort douloureuse. Quand elle est due à un dérangement d'estomac, traiter celui-ci et la cause disparaissant l'effet fera de même. Si elle est provoquée par d'autres raisons, prendre des bains de pieds sinapisés et quelques tasses de café, de thé ou de tilleul. Appliquer sur le côté malade de la tête des compresses d'eau froide vinaigrée ou mélangée d'eau sédative. Se coucher dans l'obscurité et se reposer.

Crampes

Les crampes sont des douleurs siégeant dans les muscles. Elles sont provoquées, dans l'estomac, par des troubles digestifs et dues, pour les membres, à une mauvaise position ou à un travail fatigant et répété. Les unes et les autres peuvent être traitées extérieurement par des frictions à la flanelle ou à la laine sèches ou imbibées d'alcool camphré. Si les crampes d'estomac résistent, une purgation s'impose ; si les crampes des membres sont rebelles, se reposer aussi longtemps qu'il est nécessaire.

Cor

Le cor est une induration formée par une agglomération de tissu épidermique qui siège sur toute partie du pied soumise au frottement et à la pression de la chaussure. Le cor se distingue du durillon en ce que celui-ci est dépourvu de racine. On appelle ainsi le prolongement en forme de clou qui s'étend de la partie superficielle du cor jusqu'aux tendons, ligaments et même jusqu'à l'os lorsqu'il s'agit de l'orteil.

Le cor fait horriblement souffrir, surtout à l'approche de temps humide, car l'humidité fait gonfler la racine et rend la compression plus forte.

Le seul remède est l'extirpation. La cautérisation réussit aussi quelquefois. Pour l'extirpation, s'adresser à un spécialiste, car l'opération peut être dangereuse. Pour la cautérisation, elle doit être pratiquée avec beaucoup d'habileté et avec des produits tels que l'acide azotique.

Maximes de santé

— Le but de l'hygiène est de favoriser la croissance, de donner de la vigueur à la vie, de retarder la décrépitude, d'éloigner la mort.

— Des liqueurs fortes rendent les hommes faibles.

— L'alcool conserve... mais il ne conserve pas la santé.

— Notre premier devoir est d'être bien portant.

— La bonne chère développe une mauvaise vitalité.

— La vie simple est la meilleure défense contre la maladie.

— Un souper tardif et abondant donne un sommeil léger et agité.

— Un mode de vie artificiel conduit vers une mort qui n'est pas naturelle.

— Se priver de sommeil, c'est mettre une hypothèque sur la santé future et sur le bonheur. La nature se vengera.

— L'hygiène est l'avenir de l'humanité.

— Un jardin produit plus de santé qu'une maison. Un jour passé dans un parc économise des journées d'hôpital.

— Une mauvaise hygiène signifie une mauvaise civilisation.

— Les arbres et l'herbe fabriquent de l'air vivifiant. Allez le cueillir.

— Il y a quelque consolation à penser qu'il est plus hygiénique de se promener que de circuler en auto.

— Des sièges pour les employés de bureau, et l'occasion pour s'en servir, c'est vider quelques lits d'hôpital.

BIBLIOGRAPHIE

Les Feuilles d'Hygiène et de Médecine populaire, 49me année. Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel. Editions Victor Attinger. Un an : Suisse, fr. 3.50 ; étranger, fr. 4.75.

Sommaire des Nos de mars et avril : Donnons-nous la peine de mastiquer nos aliments : Dr Eug. Mayor. Pronostics et conditions de curabilité de la tuberculose pulmonaire : Dr R. Guillermain. Ouvrons-nos fenêtres pendant la nuit : Dr Eug. Mayor. La constipation, maladie de la volonté : Dr A. Sireday. L'hypertrophie chronique du tissu lymphoïde du pharynx dans la seconde enfance. Les douleurs de croissance. Fièvre de croissance. Ce que doit être la culture physique féminine. Les gerçures de la peau. La guérison de la tuberculose péritonéale par les grands bains de soleil. Le pied plat douloureux.

Recettes et conseils pratiques dans chaque numéro. Numéro spécimen gratis et franco sur demande.

AVIS
de la Direction de la Police des Habitants

Ensuite des déménagements de l'époque du printemps, les propriétaires d'immeubles ou leurs gérants doivent, conformément aux articles 11, 12 et 13 du Règlement sur la Police des Habitants, mettre immédiatement à jour leurs registres de maison. **Chaque registre doit être déposé dans la maison à laquelle il est affecté, soit chez le propriétaire ou chez l'un des locataires (art 13, 2me alinéa, même règlement).**

Les tournées de vérification vont commencer incessamment.

Tous les permis d'habitation ou de domicile seront vérifiés.

Les locataires qui sous-louent des chambres ou qui donnent simplement à loger pour la nuit, doivent avoir en mains les papiers ou les quittances de dépôt de papiers, ou les permis de domicile de leur personnel, afin de pouvoir renseigner les fonctionnaires à leur passage.

Ils sont en outre tenus, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Police des Habitants, de prévenir le Bureau de la Police des Habitants, de toute mutation qui se produit. Les servantes, pensionnaires, sous-locataires et toute personne étrangère à la famille, doivent être annoncés dans les huit jours dès la date de leur arrivée. A cet effet, des fiches peuvent être réclamées au dit Bureau, où elles seront aussi restituées. Toute personne qui aura logé quelqu'un au delà de 20 jours, sans que ses papiers soient déposés, sera poursuivie, conformément à la Loi. (Amendefr. 20.—.)

Les départs doivent également être annoncés, et comme pour les arrivées, des fiches spéciales sont à disposition au même Bureau.

En outre, les jeunes gens dont les parents, **Français d'origine,** ont acquis la nationalité suisse, doivent se présenter au Bureau de la Police des Habitants, au rez-de-chaussée de l'Hôtel Communal, pour faire leur déclaration d'option. L'avis de situation doit être signé avant le 20 octobre de l'année civile, où les intéressés atteignent l'âge de 19 ans (année 1904). **La déclaration définitive** des jeunes gens nés en 1902 doit se signer sitôt révolu pour eux l'âge de 21 ans.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 3 mai 1923.

2279 **Direction de la Police des Habitants.**

Nous rappelons à notre nombreuse et fidèle clientèle les **beaux Concerts** *qui se donnent régulièrement au*

Splendid-Concert

l'Etablissement confortable

Consommations 1er choix

2163 *Dir. C. BARBEN.*

Henri Confiturier Lenzbourg

Confiture de Groseilles rouges
Confiture de Framboises
Gelée de Groseilles rouges
Gelée Petit Déjeuner avec Framboises

Les Sortes préférées

Za2364g 2070

Avis
à MM. les Architectes Propriétaires et Gérants

Les façades de vos immeubles ainsi que vos clôtures se désagrègent. **Il est de votre intérêt de les entretenir.**

Avant de vous adresser ailleurs, **demandez-moi un devis.** Grâce à mes installations spéciales de **Peinture au Pistolet,** je suis à même de vous faire des offres défiant toute sérieuse concurrence.

Ce travail présentant toutes les garanties, est adopté par toutes les grandes Administrations, les Compagnies de Chemins de fer, Etats, etc.

Installation transportable **Téléphone 5.18**

Prix et devis à disposition

Se recommande,

F. DESSOUSLAVY

2143 La Chaux-de-Fonds

Usine ZEDEL, Pontarlier
engagerait plusieurs
BONS OUVRIERS
P23000L Spécialistes 2201
sur machines outils

CHAPEAUX
Grand choix de 7094
jolies **petites cloches**
forme nouvelle
pour dames et jeunes filles
dep. fr. **10.-, 12.-** et **15.-**
Au Magasin de Modes
Rue du Parc 75

Faites réparer vos Chaussures
au magasin 1721
Soder-Von Arx
2, Place Neuve, 2

Ville de La Chaux-de-Fonds
Magasins du Juventuti

Pardessus mi-saison.
Complets pour hommes et jeunes gens.
Pantalons extra-solides, à fr. 18.—.
Draps pure laine pour vêtements sur mesure.
Etoffes pour dames.
Grand choix de cotonnades. 2335

Au Magasin des Ouvroirs
Grand choix de Lingerie confectionnée.
Magasins ouverts tous les jours et le samedi après-midi

G. ANTOINE
Marchand Grainier
La Chaux-de-Fonds
Graines potagères, fourragères et de fleurs
Bulbes, Insecticides, Raphias
Outillage

Mes graines de semens proviennent des premières firmes et donnent le maximum de rendement.
Même maison à Colombier.
Téléphone 8.14 P21508C 2014 Téléphone 8.14

CAISSE CANTONALE
d'Assurance Populaire
Conditions des plus avantageuses pour
Assurances au décès
Assurances mixtes — **Rentes viagères**
Demandez **prospectus** et **tarifs** à la **Direction** à Neuchâtel, rue du Môle 3, ou aux **correspondants** dans chaque commune. OF1090N 7070
Sécurité complète. **Discrétion absolue.**

Cyclistes!
Pour une bicyclette de MARQUE universelle adressez-vous à l'Agence exclusive des Machines
De Dion Bouton la bicyclette de grand luxe
Gurtner la bicyclette des grands coureurs
Gœricke la bicyclette de qualité
Klio la bicyclette construite entièrement en Suisse
Bianchi la meilleure marque italienne
Jugez et comparez!
Pneus de 1re qualité — Accessoires
AUX MEILLEURES CONDITIONS 2219
H. SPIESS & Cie
Mécanicien-spécialiste FZ278N
NEUCHATEL
Place du Monument Téléphone 6.14

Ouvriers! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

Nos abonnés sont priés de communiquer tout changement de domicile.

ETRANGER

LE DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

33,571 canons livrés aux Anglais

LONDRES, 8. — Havas. — Réponses faites par des membres du gouvernement à des questions de divers députés.

1. La note que le gouvernement britannique a proposé d'envoyer au gouvernement soviétique a été expédiée à Moscou.

2. Le 12 avril 1923, le matériel de guerre livré par l'Allemagne comportait 4,560,861 armes portatives, 87,000 mitrailleuses, 33,571 canons, 11,616 mortiers de tranchées. Le Conseil militaire britannique estime que les stipulations du traité de paix concernant les livraisons d'armes et de munition par l'Allemagne ont été exécutées de façon à assurer au moment actuel le désarmement effectif de l'Allemagne. Mais l'exécution intégrale des conditions énoncées par la note collective interalliée du 29 septembre 1922, laquelle a été confirmée par la note interalliée du 19 avril 1923 est nécessaire pour assurer le caractère permanent des garanties militaires prévues au traité de paix.

Le député Davidson demande si la police allemande ne constituait pas purement et simplement une organisation militaire déguisée et si le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ne pense pas que la Grande-Bretagne ne devrait pas être à côté de la France dans la Ruhr.

Le speaker interrompt en disant que ce sujet ne peut être discuté par questions et par réponses.

Le procès Krupp

BERLIN, 8. — Wolff. — C'est aujourd'hui mardi que doivent être prononcées les plaidoiries dans le procès contre les dirigeants des usines Krupp. On pense que l'arrêt sera rendu dans la soirée.

Une auto lancée à toute allure dans un cortège religieux

BRUGES, 8. — Havas. — Au cours d'une procession, une automobile a été mise en marche accidentellement et lancée à toute allure dans la foule. On compte vingt blessés, dont cinq grièvement. La voiture est allée ensuite s'écraser contre un mur.

On ferme des écoles

PARIS, 8. — Havas. — La Commission sénatoriale des finances a opéré sur le budget de l'instruction publique une réduction de 14 millions et sur celui des chemins de fer de l'Etat une réduction de 4,500,000 francs.

Au parlement français

PARIS, 8. — Havas. — Le sentiment général qui domine dans les couloirs de la Chambre à la veille de la réouverture du parlement est qu'aucun débat sur la politique étrangère ne s'ouvrira sans l'assentiment de M. Poincaré et avant que vienne devant la Chambre le projet relatif aux crédits d'occupation de la Ruhr.

La peste diminue en Egypte

LE CAIRE, 8. — Havas. — L'épidémie de peste va décroissant. Le 5 mai, on signalait 19 cas et 3 seulement le 6.

La xénophobie turque

LONDRES, 8. — On mande de Constantinople à l'Agence Reuter :

La police a informé tous les étrangers qui font du commerce à Constantinople qu'à défaut du payement par eux dans les dix jours de l'impôt sur le revenu pour les deux dernières années les douanes arrêteront toutes leurs marchandises et emploieront tous les moyens pour empêcher leurs affaires.

AVIATION

Barbot se rend au Bourget

CALAIS, 8. — Havas. — L'aviateur Barbot, qui hier a fait la double traversée de la Manche, a quitté ce matin, à 11 h. 35, l'aérodrome de St-Inglevert, se rendant au Bourget. Barbot effectue cette nouvelle randonnée sur son alérion.

L'aviateur Barbot est arrivé au Bourget à 18 heures après un voyage excellent.

Les journaux anglais commentent dans les termes les plus favorables la double traversée de la Manche par l'aviateur Barbot, en faisant ressortir notamment la maniabilité, la faible consommation et la simplicité de l'appareil avec lequel il a accompli cette performance.

Bury monte à 8,200 mètres

LE BOURGET, 8. — Havas. — Le sergent Bury, du 34me régiment d'aviation, avec 250 kgs en charge, est monté à 8200 mètres, battant ainsi l'ancien record détenu par l'adjudant Gontard, qui avait atteint 6200 mètres.

Parti du Bourget à 16 h. 10, Bury a atterri près d'Epernay, après s'être perdu au-dessus des nuages, par suite d'une panne d'essence.

NOUVELLES SUISSES

Les fourmis du Dr Forel

(Resp.) — La collection de fourmis du Dr Auguste Forel, la plus complète sans doute qui existe au monde et qui a été constituée durant un demi-siècle, pour servir aux récents ouvrages publiés par le savant psychiâtre d'Yvorne sur les variétés, les mœurs et le socialisme des fourmis, a été léguée récemment au Musée de Genève.

Ebouillanté

MONTREUX, 8. — Un garçonnet de 4 ans, qui a renversé sur lui un récipient contenant de l'eau chaude est décédé des suites de ses blessures.

Personnel des locomotives

Le personnel des locomotives a tenu à Bienne son assemblée annuelle de délégués sous la présidence de M. Vogler, mécanicien à Biasca. Il s'est occupé de diverses questions professionnelles et a approuvé les rapports protestant contre la baisse des salaires à partir du 1er juillet, le coût de la vie tendant de nouveau à augmenter. Le retard apporté à la révision de la loi sur les traitements a été vivement critiqué. L'assemblée a décidé à l'unanimité de continuer à verser le fonds de résistance à la Fédération suisse des cheminots. La situation de l'association continue à être excellente. — Resp.

Réunion du personnel des gares

Les délégués de l'Association suisse du personnel des gares (6,000 membres) étaient réunis samedi et dimanche à Neuchâtel sous la présidence de M. Deutsch, sous-chef à Romanshorn.

L'assemblée a entendu un rapport sur les allocations de renchérissement et la loi sur les traitements et a approuvé le travail des mandataires du personnel. Elle s'est aussi occupée de l'instruction professionnelle du personnel des C. F. F. et d'autres questions d'ordre intérieur. Malgré la réduction du personnel des C. F. F., le nombre des membres de l'association n'a pas diminué. L'état de la caisse est très satisfaisant. — Resp.

L'auto homicide

LUCERNE, 8. — Lundi après-midi, un automobile du canton de St-Gall a renversé et tué, sur la route, entre Ebikon et Lucerne, M. Michetti, 58 ans, architecte d'Ebikon, qui, circulant à bicyclette, a probablement pris le mauvais côté de la route en voulant éviter un autre automobile.

JURA BERNOIS

NEUVEVILLE. — *Procédés honteux.* — Il y a quelque temps éclatait une vive discussion entre deux ouvriers de l'atelier de menuiserie de M. Werhli. Ce sont les nommés Mugueli et Boris. Le collègue Boris, ne se laissant pas faire facilement, surtout qu'il était dans ses droits, avertit son collègue Mugueli un peu vivement. Sur ces entrefaites, le patron intervint, congédia immédiatement le collègue Boris, sans tambour ni trompette. Inutile de dire que Mugueli fait partie de la jaunisse. Il me semble que M. Werhli aurait dû consulter la loi sur les fabriques, avant de jeter un père de famille sur le pavé, aussi malhonnêtement que cela. Mais que veut-on, quand on fait partie des petits frères, on est bon pour ?

L'affaire n'en est pas restée là. Le collègue Boris porta une plainte aux prud'hommes, à Bienne. M. Werhli, saisi de cette plainte, fait immédiatement porter une plainte par son ouvrer Mugueli contre le collègue Boris, car ce dernier l'avait soi-disant menacé. Ce geste, c'est ce que l'on peut appeler de la véracité patronale. En tout cas, la manière de pratiquer de M. Werhli n'est pas tout à fait en son honneur. Quand on veut lever la tête, il faut d'abord payer la quinzaine à un ouvrier que l'on chasse après avoir été très content de ses services. Inutile de dire qu'avec des procédés aussi honteux, le collègue Boris retira sa plainte, et l'affaire est restée sans résultat, car notre collègue ne savait pas que l'organisation syndicale pouvait le renseigner sur tous les points. Maintenant, M. Werhli, si vous avez besoin de nègre, je peux vous donner une adresse.

Joseph.

Au Vallon

ST-IMIER. — *Centre d'éducation ouvrière.* — Les membres de la section d'histoire, sont convoqués en séance mercredi 9 mai, à 20 heures, au Cercle ouvrier. Que tous soient présents.

— *Conférences.* — C'est donc demain, mercredi 9 mai, que nous aurons M. Cauvin, au Cinéma de la Paix, à 14 h. et demie pour les élèves des écoles et à 20 heures pour les adultes. M. Cauvin est secrétaire général de la ligue antialcoolique française. De beaux films embelliront ces conférences. Que chacun y assiste.

— *Au chômage.* — Une dizaine de chômeurs sont partis hier matin pour Zollikofen, où ils travailleront dans une carrière. Ils y sont envoyés par l'Office cantonal du travail. Espérons qu'ils y seront bien traités et que les conditions de travail seront supportables. Il paraît qu'une cinquantaine d'autres seront déplacés à Sonceboz pour la construction d'une route.

RONDCHATEL. — *Accident.* — Dimanche après-midi, cinq garçonnets de Tavannes s'étaient rendus en trottinette à Bienne. Au retour, vers les 5 heures, ils croisèrent, entre Rondchâtel et Reuchenette, une grande automobile qui soulevait des nuages de poussière. Au même instant débouchait par derrière, au contour de la route, une seconde automobile pilotée par M. le Dr Eguet, de Corgémont. Les jeunes garçons, fort occupés à leur sport favori, ne se garèrent pas à temps, et l'un d'eux, le jeune René Kohler, 12 ans, roula sous la voiture dont une roue lui passa sur le ventre. Le Dr Eguet, qui, aux dires de témoins oculaires, avait fait l'impossible pour éviter toute collision, conduisit sur le champ le petit blessé à l'hôpital de Bienne, où il fut opéré. Le blessé va très bien, nous téléphone-t-on ce matin de l'hôpital de Bienne.

Courrier de Porrentruy

Notre fête du 1er Mai a été favorisée par un temps splendide. Une vraie soirée de printemps. Notre petit cortège, conduit par notre vaillante fanfare, fit son petit tour de ville pour se rendre au kiosque où les productions musicales alternèrent avec l'orateur, notre camarade Marc Monnier qui, en quelques paroles vibrantes, retraça les périodes de la fête du travail et l'angoisse qui étreint tous les travailleurs.

Ensuite, le vétéran socialiste ajoulot, Léon Coullery, dit quelques dures vérités aux dirigeants et à leurs suppôts.

Environ 500 personnes avaient quand même tenu à assister à la manifestation de la Place des Tilleuls.

La fête se termina au local du parti par des productions de la musique et de quelques amis qui voulurent agrémenter la soirée de quelques chansonnettes et monologues. Un chaleureux merci à chacun et au revoir.

Bien entendu, l'inévitable « Pays », pour ne pas manquer à sa triste tradition, se devait de renseigner ses lecteurs suivant sa fantaisie habituelle. Il est exact que nous avons fêté le 1er Mai simplement, comme d'habitude ; mais les vôtres, l'U. R. T. C., combien étaient-ils ? au moins trois.

Il est évident que les ouvriers vivant sous le régime de terreur qu'ils doivent subir, n'osaient venir avec nous. Mais ils ne se trouvent pas à leur place à vos chastes côtés, brave « Pays » ; ils sont donc restés à la maison ou sont venus écouter et assister à la conférence au kiosque, et votre local était vide. Pourquoi ne le dites-vous pas ?

Le « Pays » raconte que notre minuscule drapeau rouge était porté par un tout jeune garçon, alors qu'en réalité c'était le « père Miserez » qui le portait, comme il le fait depuis de nombreuses années. Ce petit mensonge dénote bien avec quel souci de la vérité le « Pays » renseigne ses lecteurs.

Quand on a l'honneur d'être rédigé par un homme d'église, la plus simple morale devrait vous faire un devoir de renseigner exactement vos lecteurs, lecteurs qui, je le suppose, ne payent pas l'abonnement au « Pays » avec de la monnaie de singe ou en chèques payables au Paradis.

Quant à notre camarade Léon Coullery il a simplement dit la vérité, comme d'ailleurs il y a deux années, le « Pays » le présentait déjà alors comme un violent, etc.

Coullery a le courage de son opinion. La généralité de la presse bourgeoise à laquelle appartient le « Pays » devrait avoir, elle, le courage de dire qu'elle s'est trompée et a trompé ses lecteurs, comme l'a fait le « Journal de Genève » du 16 avril, qui dit que les prix élevés des légumes, etc., provient des droits d'entrée exorbitants. Alors, « Pays », expliquez la chose.

Même chez ses coreligionnaires politiques c'est archiconnu que le « Pays » écrit des choses qu'il ne croit pas lui-même.

L'allusion du « Pays » à notre minuscule drapeau rouge nous fait espérer qu'il deviendra grand. Pauvreté n'est pas un vice, nous sommes pauvres, c'est connu, mais nous n'avons pas dans nos rangs, comme le « Pays », des poires duchesse, extra-juteuses, tapables en toute saison, ou des grands domaines au soleil ou des usines à grand rendement.

A.

CANTON DE NEUCHATEL

L'emprunt de Saint-Blaise. — La Commune de Saint-Blaise vient d'émettre un emprunt 4 ½ % de 230,000 fr., à 15 ans, que la Banque Cantonale Neuchâteloise a pris ferme et a placé au pair.

Cet emprunt a été entièrement couvert.

LE LOCLE

A propos du réfractaire Maurer. — Nous apprenons qu'enfin le réfractaire Charles Maurer, qui avait été incarcéré à Perreux pour ne pas avoir obtempéré à un ordre de marche des autorités militaires, pour des motifs religieux, a été transféré, la semaine dernière, à la conciergerie de Neuchâtel. Sous prétexte d'observation, il a été tout de même maintenu plus d'un mois en compagnie d'aliénés sans bénéficier d'un régime spécial, comme il a été dit.

Il sera jugé dans le courant de la semaine, par le Tribunal militaire de la IIe division.

Course cyclo-pédestre. — La troisième course annuelle dite Cross-Country a été courue, dimanche, par la Pédale locloise. Cette lutte a été particulièrement mouvementée et rendue difficile par le chaud accablant. Voici les résultats :

1. Biedermann Georges, 33 minutes ; 2. Jeanneret Ferdinand, 33 2/5 minutes ; 3. Burdet René, 34 minutes ; 4. Biedermann Roger, 34 ½ minutes ; 5. Huguenin Paul ; 6. Cottier Emile ; 7. Sunier Henri ; 8. Schwärtzel Charles ; 9. Vittori Paul.

Abandon par suite de chute : Perrenoud Charles et Vuille Robert.

Le service postal pour l'Ascension. — Le jour de l'Ascension, la distribution postale à domicile n'aura pas lieu.

LA CHAUX-DE-FONDS

La candidature Calame

La candidature de M. Calame, à la présidence de la Chambre suisse d'horlogerie est envisagée de plus en plus sérieusement dans les milieux horlogers.

Au Cercle ouvrier

Nous rappelons à tous nos membres la grande assemblée générale de ce soir, à 20 heures. C'est un devoir de tous nos sociétaires d'être présents. (Voir aux annonces.) *Le Comité.*

Un beau succès

Nous apprenons que notre camarade Ernest Oswald, qui s'est rendu à la fête ouvrière de lutte de Granges, dimanche, a obtenu la sixième couronne sur 140 participants. Nos félicitations.

Conflit à l'Usine des Reçues

Un conflit vient d'éclater dans cette usine. Les ouvriers sont priés de ne prendre aucun engagement avant d'avoir demandé des renseignements à la F. O. M. H.

Amélioration

L'état du jeune Dubois, nous annonce-t-on de l'hôpital, présente depuis aujourd'hui une légère amélioration. On peut donc avoir bon espoir. Nous présentons au malade de bons vœux de rétablissement.

Communiqués

F. O. M. H.

Les ouvriers faiseurs de pendants, couronnes et anneaux, sont rendus attentifs à l'annonce paraissant dans le journal de ce jour.

Soirées de rire (suite agréable)

En dépit de la concurrence, ordinairement écrasante, du beau temps, la joyeuse compagnie du Casino-Théâtre de Genève, ne connaît, en notre théâtre, que des salles combles. Et d'énormes succès de fou rire. Aussi va-t-elle nous divertir encore un jour ou deux, puis nous quitter, sous d'unanimes regrets, pour d'autres cieux.

Ce soir, donc, seconde et dernière du « Filon ». On y sera en foule.

Demain, mercredi soir, une nouveauté : « Cette sacrée petite blonde ! » C'est là une délicieuse comédie, mais pas à l'usage des jeunes filles, par sa grande liberté d'allures dans les situations et dans les reparties. On y rira de nouveau aux larmes. La location est ouverte au bureau du théâtre pour l'un et l'autre spectacles.

On parlera du sort des aveugles

ce soir, mardi, à 20 heures et quart, au Temple de l'Abeille. Une conférence sur ce sujet sera donnée par M. le pasteur Bernard Jeanneret, de Môtier (Vully). La causerie sera suivie d'un film cinématographique, elle est organisée par le Lien national qui invite chacun à y participer gratuitement.

Sodome et Gomorrhe à la Scala

Il faut aller voir ce beau film dans lequel triomphe la nouvelle étoile de cinéma Lucy Doraine, et où l'on peut admirer le spectacle incroyable et grandiose de la destruction de Sodome et Gomorrhe, livrées aux feux du ciel par la colère divine. Jamais film n'a provoqué un tel mouvement de curiosité.

YOUNG-BOYS I AU PARC DES SPORTS

Le championnat en Suisse centrale

Une bonne nouvelle pour les amateurs de beau sport : Les excellents Young-Boys rendront visite au F.-C. La Chaux-de-Fonds jeudi prochain à l'occasion de l'Ascension.

Par leurs résultats sur les terrains, les Young-Boys avaient conquis de haute lutte le championnat de la Suisse centrale cette année. Ils avaient en particulier gagné les deux matches de championnat contre Berne, l'un par 2 à 0, l'autre par 6 à 1. Néanmoins, c'est Berne qui représente la Suisse centrale dans les finales et qui a battu dimanche passé Young-Fellows à Zurich, par 1 à 0.

Cette substitution de Berne à Young-Boys dans les rangs des finalistes est le résultat de l'application à des Biennois, joueurs du F.-C. Bienne d'une disposition de règlement international concernant les autorisations des fédérations étrangères exigibles pour la qualification des équipiers ayant joué à l'étranger. Alors que les Biennois, et beaucoup de monde avec eux, croyaient que ces exigences s'appliquaient aux étrangers, une disposition connue de quelques initiés seulement, permettait de l'étendre aux Suisses.

Ensuite vint la fixation d'un match d'appui avant l'expiration du délai de recours de la première partie de l'affaire, et c'est ainsi que, cette année de nouveau, le champion ne trouvera pas comme adversaire sur sa route vers le triomphe l'équipe que sa force dans les matches aurait désignée, mais un honnête second champion par mesure administrative.

Ces incidents font irrésistiblement penser à ceux par lesquels, l'année passée, les Blue-Stars, Bienne et La Chaux-de-Fonds qui étaient au chemin du futur champion en ont été écartés.

Quoiqu'on pense de ces affaires, il subsiste qu'au point de vue purement sportif, c'est Young-Boys qui a acquis sur les terrains le plus grand nombre de points des équipes de Suisse centrale.

Secours mutuels

Les recettes de la Société suisse de secours mutuels Helvétia (siège central à Zurich) ont atteint en 1922 la somme de 2,922,868 fr. 14 et les dépenses 2,569,825 fr. 60, laissant un boni de 353,043 francs 04 ct. Cette société a payé 2,142,766 fr. 08 en prestations diverses dont 1,927,658 fr. 53 en indemnités de maladie, 151,726 fr. 50 pour l'assurance-maternité, 44,010 fr. en indemnités funéraires, et 19,371 fr. 05 en frais de médecin et de pharmacie. L'avoir de la société était au 31 décembre 1922 de 2,689,894 fr. 32. La somme des secours qu'elle a versés à ses affiliés dès sa fondation (en 1899) est de 20,267,788 fr. 13. L'Helvétia accorde le libre passage sur tout le territoire de la Confédération et observe la plus stricte neutralité politique et confessionnelle. (Comm.)

Pour le lancement des huit pages

Listes précédentes	fr. 973.20
Mme A. B., en Ville	1.—
Pour les nombreux suffrages que A., de Tramelan, a obtenu lors de la votation d'un conseiller d'Etat bernois	1.20
Pour qu'à la prochaine place vacante de conseiller d'Etat, le Parti paysan de Tramelan se propose comme candidat	1.20
L. C., en Ville	0.50
J. B., Le Locle	0.50
C. C., Neuchâtel	0.50
H. V. Quote-part de Cernier	0.80
D'un espérantiste, P. H., Le Locle	1.—
Collecte faite le soir du Premier Mai au Cercle ouvrier, St-Imier	9.25
K. K., en promenade, St-Imier	1.—
C. W., Bienne, 0.45 ; P. I., Crêt-du-Locle, 0,45 ; M. V., Le Locle, 0.45 ; F. K., Villeret, 0,45 ; E. M., Bâle, 0.90 ; A. B., Fleurier, 0.45 ; P. R., Le Locle, 0.45 ; F. T., Le Locle, 0.45 ; A. S., Les Verrières, 0.45 ; Neuchâtel, 0.45	4.95
Total	fr. 995.10

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Chorale L'Avenir.* — Ce soir, à 8 heures précises, à l'Hôtel du Soleil, 1er étage, répétition, premiers et deuxièmes ténors. Par devoir.

Parc des Sports (Charrière)
2337
Jeudi 10 mai - Ascension

Young-Boys I - La Chaux-de-Fonds I

ZWIEBACKS AU MALT
Pâtisserie **A. NEURY**
Paix 90 — Téléph. 21.56

Tapisserie - Décoration
FEHR, Puits 9
Meubles - Literie - Réparations
Téléphone 2201

Cinéma de la Paix, St-Imier

MERCREDI 9 mai, à 14 1/2 h. pour les élèves des écoles et à 20 h. pour les adultes

Conférence antialcoolique

accompagnée de films cinématographiques
donnée par
M. CAUVIN, secrétaire générale de la Ligue antialcooliqu française
Sous les auspices du Parti socialiste

ENTRÉE: Enfants, 10 cent.; adultes, 50 cent. Entrée gratuite pour les chômeurs. 2324

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
St-Imier et Environs

CONFITURES

Avant une hausse probable, nous offrons: 2261

Confiture aux pruneaux	le kg.	fr. 1.60
Confiture aux mûres	„	„ 1.20
Confiture aux abricots	„	„ 2.40
Confiture aux cerises	„	„ 1.20
Confiture sans pareille	„	„ 1.20

Chapellerie soignée
ALBERT GASSER
Saint-Imier

CHAPEAUX DE PAILLE
pour Messieurs et Enfants
Le plus grand choix. Les plus bas prix.
Service d'escompte 5 %
2241 Se recommande.

Brasserie LEPPERT 7892
Limonades et Eaux gazeuses
LE LOCLE - Tél 2.12

LE LOCLE
Au magasin H. FORSTER
Caoutchouc
et sports
COTE 14
Tuyaux en tous genres. Imperméables pour lits. Articles de pansements. Bandes idéales.
Brosses à dents.
Savon de toilette. 2019

ATELIER DE PEINTURE
Jean Bernasconi
Le Locle - Rue de France 19
VERNISSAGE DE MEUBLES
Vente de vernis et couleurs 7369

Cantonnières
Prix très avantageux. — S'adresser chez Mlle E. Ryser, courtepointière, Numa-Droz 33. 1898

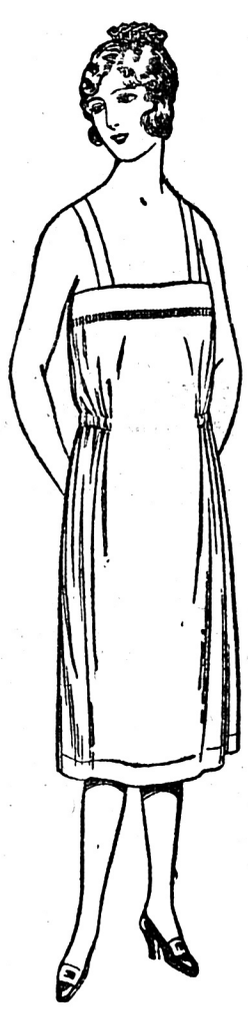

Au Progrès

Combinaison
crépon coton uni, très belle qualité, façon empire, élastique sur le côté, se fait en mauve, corail, saumon, champagne, longueur 125-130 cm. . . **5.90**

Combinaison
crépon coton, rayures mauve, rose, bleu sur fond blanc, façon nouvelle, longue taille **5.90**
2329

COMPTOIR GÉNÉRAL DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION S. A.
Téléph. 12.36 Léopold-Robert 155
Gravier de jardin. Articles de jardinage en ÉTERNIT
Lattes Cartons goudronnés

Le Locle **AU VÊTEMENT MODERNE** Le Locle
P. K. Z.
Le plus grand choix sur place en **Confections soignées et populaires**, pour Messieurs, Jeunes gens et Garçonnets
Vêtements sur mesures
Sur demande se rend à domicile
Téléphone 2.91 882 ED. JUNOD.

Cordonnerie Populaire
Rue de France 15
LE LOCLE 1985

Chaussures de confection en tous genres, prix modérés
Chaussures sur mesure - Réparations
Solidité - Bienfacture - Livre rapidement

Semelles et talons pour	hommes		Fr.	9.—
»	»	» dames	»	7.—
»	»	» 30/35	»	6.— et 6.30
»	»	» 26/29	»	5.25
»	»	» 22/26	»	4.—

Les chaussures cousues payent 1 fr. 50 à 2 fr. en plus. Les pièces et clouages se payent également à part, suivant la détérioration.

Se recommande **Louis MORA.**

LE LOCLE
Madame B. Drouel-Perret
annonce à sa clientèle et au public en général qu'elle a installé un
Magasin et atelier de lingerie, Envers 57
Elle espère, par un travail soigné et de bonnes marchandises, mériter la confiance qu'elle sollicite et se recommande vivement.
LINGERIE MERCERIE BONNETERIE 2276

Réouverture de la Boulangerie
11, Parc, 11

Je soussigné, avise mes amis et connaissances et le public en général, que je reprends dès ce jour la **Boulangerie Parc 11.**
Par un service propre et des marchandises de 1re qualité, j'espère mériter la confiance que je sollicite. 2283

Tous les jours
Pain et Petits Pains divers
Zwiebachs au malt
Tous les lundis: Gâteaux au fromage
Chocolat et Desserts variés
Ouvert le dimanche de 7 heures à midi et de 6 à 7 heures du soir
On porte à domicile *TÉLÉPHONE 13.28*
Se recommande, **G. Kaiser.**

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 11

PIERRE ET THÉRÈSE

PAR

MARCEL PRÉVOST

(Suite)

— Que dis-tu de cela ? fit M. Dautremont.

Elle lui rendit la lettre.

— Je dis que cela ne prouve pas chez la signataire une âme très généreuse, mais que cela sent la vérité.

— C'est aussi mon sentiment. Et maintenant que vas-tu faire ?

Thérèse mordit, d'un geste qui lui était familier, sa lèvre inférieure. Les yeux fixés sur une rosace du tapis, elle murmura comme pour elle-même :

— Que Mme Hountacque mère ait été ou non une épouse modèle, cela ne m'importe guère. Mais Pierre n'aurait pas dû me mentir... Ah ! cela me blesse...

Son beau visage s'assombrit, et l'expression de la douleur, sur ses traits fiers, apparut si intense et en même temps si noble que la froideur de M. Dautremont en fut touchée.

Il lui posa la main sur le bras :

— Tu ne m'en veux pas ?

— Non, papa.

— Si ! tu as l'air fâchée contre moi.

— Mais, mon père... je suis un peu nerveuse, voilà tout.

Et, se reprenant, arrêtant des larmes près de jaillir :

— Tenez, c'est fini, dit-elle, me voilà d'aplomb.

M. Dautremont, après une pause, répéta :

— Que vas-tu faire ?

— Oh ! répliqua Thérèse de ce ton de ferme décision qui imposait toujours à son père, — vous pensez bien que je ne vais pas rompre avec Pierre, que j'aime, pour un mensonge de cette nature... qui m'est pénible, mais dont je devine la cause.

— La piété filiale ? suggéra M. Dautremont.

Sans paraître remarquer l'ironie du ton, la jeune fille poursuivit :

— Oui... certain malaise à avouer une chose qui entacherait la mémoire d'une morte envers laquelle lui-même se reconnaît des torts ; une chose qui d'ailleurs n'avait pas d'importance pour moi. Cela n'en exige pas moins une explication, et je l'aurai.

— Avant la mairie ?

— Certes ; le fait en lui-même n'est rien et ne change rien à nos projets... Mais la façon dont Pierre me l'expliquera pourrait changer quelque chose.

— Oh ! quel ennui ! fit M. Dautremont. Rompre si tard !...

— Mais il ne s'agit pas de rompre, papa ! fit Thérèse qui ne put déguiser l'impatience de sa voix. — Attendez ! — cria-t-elle vers la porte fermée, qu'une main essayait d'ouvrir... — Tout cela entre nous, mon père, n'est-ce pas ? Je vais voir qui veut entrer ; mais ne vous sauvez pas, que nous n'ayons pas l'air d'avoir comploté !... Restez un moment, et ne prenez pas cette figure de catastrophe.

Elle courut ouvrir la porte.

— Ah ! c'est vous, madame Chrétien ? fit-elle sans s'embarrasser d'expliquer le tour de clé... Ma jupe est prête ?... Tiens !... vous êtes là aussi, Maxence ?... Entrez tous les deux ; papa est avec moi.

Mme Chrétien s'avança dans l'atelier, suivie d'un très jeune homme blond à la chevelure fougueuse, de qui le visage aux traits communs rayonnait d'intelligence, surtout les yeux, pareils à ceux de sa mère. Il était vêtu d'un complet confectionné en drap marron ; il tenait son chapeau de paille d'un main et, de l'autre, un petit paquet blanc ficelé de rose. Une timidité intense, combattue par un orgueilleux effort de paraître à l'aise, imposait à sa physionomie, à toute sa personne tendue, comme recroquevillée, une apparence hostile, rageuse, en somme assez comique.

— Bonjour, Maxence, lui dit Thérèse en lui tendant la main.

Le jeune homme prit cette main et murmura :

— Bonjour, mademoiselle.

— C'est gentil à vous de venir me voir... Allez saluer mon père.

Tandis qu'il s'exécutait, Mme Chrétien dit à Thérèse d'une voix de confidence :

— Il a voulu lui-même vous apporter son petit présent de mariage.

— Cela me touche beaucoup, répondit Thérèse.

Les deux femmes se rapprochèrent de M. Dautremont et de Maxence. M. Dautremont, d'un air amical, mais un peu trop chargé de protection, disait à Maxence :

— Eh bien ! jeune homme, comment vont les travaux ?

— Comme d'habitude, monsieur, répliquait Maxence avec raideur.

— On m'a dit que Labrique est fort satisfait de vous... D'ailleurs, vous avez été récompensé au dernier Salon ?

— Oh ! une mention ! fit avec dédain Maxence, qui commença à rougir.

— Mais, c'est superbe, une mention à votre âge ! Quel âge avez-vous au fait ?

Ce fut Mme Chrétien qui répondit :

— Il aura vingt-un ans le 19 juillet prochain.

— C'est un enfant encore, dit M. Dautremont haussant les épaules. Ne vous pressez pas trop, mon ami... On arrive plus loin quand on ne force pas sa vitesse.

Maxence baissa les yeux et devint couleur cerise. Thérèse secourut sa timidité :

— Votre mère me dit que vous avez pensé à m'apporter un souvenir... C'est charmant de votre part, Maxence !

Le jeune homme releva le front, et pour la première fois depuis qu'il était entré dans l'atelier, sourit. Il tendit le paquet à Thérèse, sans grâce, mais avec une telle expression de joie que sa figure banale en fut tout illuminée.

Le paquet contenait un écrin, et l'écrin ouvert par Thérèse, laissa voir un manche d'ombrelle en or ciselé, niellé d'émail, dans un style moderne.

— Ah ! voilà vraiment une belle chose, dit M. Dautremont.

Cette branche de chardons enroulée... que c'est original... que c'est joli ! Et c'est vous qui avez fait cela, Maxence ? dit Thérèse.

— Il y a travaillé tous les soirs depuis un mois, répliqua Mme Chrétien. Dame ! le jour, il n'a pas le temps.

— Maxence, dit Thérèse, je suis confuse. Vous me gâtez par trop. Mais enfin je suis contente de posséder cette œuvre d'art, et fière que ce soit vous, mon ami, qui l'ayez faite ; merci !

Cercle Ouvrier *La Chaux-de-Fonds Rue du 1er-Mars 15*

Assemblée générale ordinaire

des membres du Cercle ouvrier

le **mardi 8 mai 1923,** à 20 h. précises

ORDRE DU JOUR RÉGLEMENTAIRE.

Se présenter porteur de son carnet pour le contrôle.

C'est un devoir pour tous les membres d'être présents.

2299 **LE COMITÉ.**

LIGUE DES LOCATAIRES

LA CHAUX-DE-FONDS

Tous les jours ouvrables renseignements sont donnés gratuitement aux sociétaires de 10 h. à 11 h. au bureau du Président, 61, rue Léopold-Robert.

Se présenter porteur de la carte de membre de la Ligue. 2148

J. Véron, Grauer & Co

La Chaux-de-Fonds 8251

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Déménagements - Garde-meubles

Société suisse de secours mutuels Helvétia

(Fondée en 1899 - Reconnue par le Conseil fédéral)

Aux personnes soucieuses de leur avenir et de celui des membres de leur famille, nous offrons dès aujourd'hui l'occasion de s'assurer en cas de maladie et d'accidents, à des conditions exceptionnellement avantageuses, en ce sens que

jusqu'au 31 mai 1923

il leur sera accordé une réduction de **50 %** sur la finance d'entrée statutaire.

Age d'admission de 25 à 50 ans (deux sexes).

Les enfants dès l'âge de 2 ans, et les jeunes gens jusqu'à 25 ans, sont exonérés de toute finance d'entrée.

La **« Société suisse de secours mutuels Helvétia »** est la plus grande institution de ce genre en Suisse. Elle observe la plus stricte neutralité politique et confessionnelle et accorde à ses membres le libre passage sur tout le territoire de la Confédération.

Assurance-maladie et accidents, avec ou sans la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques. Assurance infantile.

Dix classes d'assurance avec indemnité journalière de fr. 1.— à fr. 14.—, suivant la classe choisie. Indemnité funéraire allant jusqu'à fr. 200.—.

La visite médicale d'admission est gratuite.

La **« Société suisse de secours mutuels Helvétia »** compte actuellement 375 sections avec environ 55.000 sociétaires. Indemnités versées en 1922 : fr. 2.142.766.— dont fr. 152.216.50 pour l'assurance maternité et fr. 43.520.— en indemnités funéraires.

Admission en collectivité à des conditions spéciales et avantageuses des membres de sociétés de secours en voie de dissolution, de corporations, du personnel d'entreprises, de fabriques ou d'administration.

S'inscrire : 2316

à La Chaux-de-Fonds, auprès de M. G. Bobiller, Puits 8 ; à Neuchâtel, auprès de M. Ch. Perrenoud, Beaux-Arts 9 ; à Couvet, auprès de MM. Maurice Adam, Parc 11, Arthur Jeanneret, rue des Moulins ; à Fleurier, auprès de MM. Ernest Vionnet, Maison du Peuple, L. Humbert, rue de la Chapelle ; au Locle, auprès de M. G. Guggisberg, Temple 29 ; à St-Imier, auprès de M. J. Marquart, Passage Central 6.

Le Comité cantonal des sections neuchâteloises.

Temple de l'Abeille - Lien National

Ce soir, mardi 8 mai, à 20 h. et quart

Conférence

suivie d'un film cinématographique 2349

„Les Aveugles"

par M. le pasteur B. JEANVENT, de Môtier (Vully)

Entrée gratuite - Invitation cordiale à chacun

Fabrication de

Sacs d'école et Serviettes

Se recommande, 2117

Louis Rochat, Sellier, **St-Imier**

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

LA SCALA Mardi et Mercredi **LA SCALA**

Sodome et Gomorrhe

Prix réduits 2347 **Prix réduits**

Ce soir Au Théâtre

Le Filon

Vaudeville militaire en 3 actes

LE FILON **LE FILON**

F. O. M. H.

La Chaux-de-Fonds

Groupe des Faiseurs de Pendants Couronnes et Anneaux

Assemblée générale

extraordinaire

le **Mercredi 9 Mai 1923**

à 17 h. (5 h. du soir)

à l'Hôtel de Ville

Salle du 2me étage 2334

ORDRE DU JOUR : **Conflit à l'Usine des Reçues**

Vu l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est indispensable.

Le Comité.

FUMEZ MARYLAND SCHILLER

30 ct. le paquet

Elles vous donneront toute satisfaction 2026

Vente exclusive chez le fabricant :

J. SCHILLER

Tabacs - Cigares

14, Rue Neuve, 14

Au Magasin de Comestibles

Rue de la Serre 61

et mercredi, PLACE DU MARCHÉ

Belles **Perchettes** pour friture, à fr. **1.20** le ½ kg.

Bondelles - Grosses perches

Tous les jours : **Poissons du lac** (la pêche du jour)

Truites vivantes

Se recommande, **Mme DANIEL**

Téléphone **14.54** 2353

Robes

tissus éponge, nouveauté, fr. **14.50**

Robes

jersey soie perlée, très chic, fr. **35.-**

Casaquins

jersey soie, forme nouvelle, fr. **10.50**

Jolies Jupes

tissus unis et bayadères, fr. **14.90**

Madame 2306

Marguerite Weill

Rue du Commerce 55

LA CHAUX-DE-FONDS

Le bon miel est un reconstituant

Miel

pur du pays, fr. **1.90** le ½ kg., **mercredi, au Marché,** près du Magasin Continental.

2343 **M. BOURQUIN.**

P30159C 787

A vendre pour cause de santé

dans localité industrielle

Fabrication de limonades et boissons sans alcool

Capital nécessaire : Fr. 2500.- à 2800.-

Payement comptant

S'adresser le soir, de préférence après 18 heures, chez **M. N. Gressly,** rue du Stand 16, **Saint-Imier.** 2351

Acheveur d'échappements

pour petites et grandes pièces pourrait entrer de suite ou époque à convenir à la Manufacture de montres RYTHMOS, rue Numa-Droz 141. 2355

Pourquoi se priver

du livre si connu et si précieux *L'Hygiène Intime* quand il est envoyé gratuitement et sur simple demande à l'**Institut Hygie S. A.,** No 22, à Genève.

(Joindre Fr. 0.20 en timbres-poste pour les frais de port.) 8877

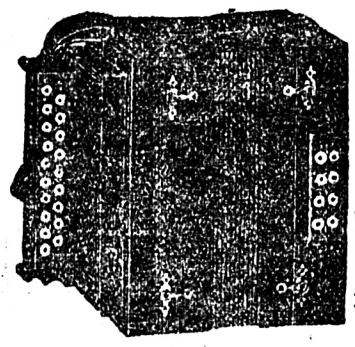

Accordéons

depuis fr. **15.—**

GRAND CHOIX

WITSCHI-BENGUEREL

LA CHAUX-DE-FONDS

974

Buvons le „STIMULANT"

Apéritif sain, au vin et au quinquina 9879

Palmina

graisse mélangée au beurre.

la qualité sans rivale

361

Sacs de Touristes

Choix splendide

- Très bas prix -

AU 2342

PANIER FLEURI

Meubles d'occasion

A vendre de suite :

1 **lit bois dur** tout complet, avec matelas bon crin animal et bon duvet, **fr. 265.—.**

1 **table de nuit** dessus marbre, **fr. 30.—.**

1 beau **lavabo** 4 tiroirs avec marbre, **fr. 70.—.**

1 **chaise-longue** rembourée, bonne moquette, **fr. 80.—.**

Plusieurs **tables de cuisine** et **autres.** Bas prix.

Plusieurs **glaces** à **fr. 5.—.**

Se hâter !

S'adresser : 2297

Salle des Ventes

St-Pierre 14

LA CHAUX-DE-FONDS

Violons A vendre deux bons violons 4/4 et 3/4 avec archets et étuis pour fr. 59 et 48, le tout est neuf, serait vendu séparément. Ainsi que toutes cordes 1res marques. — S'adresser rue du Parc 79, IIIme étage, à droite. 2233

Bicyclette marque Condor, en bon état, est à vendre. Bas prix. S'adresser Commerce 99, 2me à droite. 2256

On cherche à acheter au comptant, un tour Wolf-Jahn ou marque analogue, ainsi qu'un micromètre et des pierres à adoucir carborundum. — S'adresser chez E. Heger, Ph.-H.-Matthey 31. 2332

A vendre potager à bois, usagé, fr. 20. S'adresser rue du Progrès 89 bis, au 2me. 2260

A vendre faute d'emploi, un potager à gaz à deux trous. — S'adresser entre les heures de travail à Mme Wuilleumier, rue de la Gare 10, **Le Locle.** 2314

A vendre un coq Wyandotte blanc, superbe sujet, prix 12 fr., un mâle lapin argenté champagne primé à 89 ½ points à 20 fr. — S'adresser à Jules Perret, Sombaille 17. 2345

Belle occasion

Un lit bois dur, excellent matelas crin animal, un buffet, une commode, divers objets, le tout cédé à 100 fr. Urgent. — Offres sous chiffre A2340 au bureau de *La Sentinelle.*

A vendre pour date à convenir : lits, lavabos, tables, canapés, chaises rembourrées et autres, 1 chiffonnière, commodes, lampes électriques, machine à coudre. **Revendeurs exclus.** — S'adresser au bureau de *La Sentinelle.* 2346

Qui prêterait fr. 50.— à jeune personne de confiance. **Forts intérêts.** — Offres écrites, sous chiffre L. B. 2350, au bureau de *La Sentinelle.*

A vendre un vélo marque Cosmos, ayant peu roulé. — S'adresser République 5, 4me étage, à droite, le soir entre 7 et 8 heures. 2336

Parents. Qui se chargerait jusqu'à majorité, de l'éducation d'un brave garçon de 11 ans, éventuellement adoption à brave ouvrier. Ecrire sous chiffre Z2341 au bureau de *La Sentinelle.*

Lessiveuse prendrait encore quelques pratiques pour lavage à son domicile. S'adresser chez Madame Neuenschwander, Léop.-Rob. 18 b. 2249

Cadrans métal. Jeune garçon sérieux, libéré des écoles, est demandé de suite pour petits travaux d'atelier. — S'adresser rue Bel-Air 20, au 1er étage. 2331

Tennis. On cherche des membres pour un tennis qui se constituerait pour le 1er juin, aux Tourelles. Inscriptions chez Mme Breitmeyer-Girard, rue du Nord 89. 2290

AVIS

Arm, Auguste, tapissier, avise son honorable clientèle et le public en général, qu'il a transféré son domicile, 2339

rue Numa-Droz 91

Se recommande vivement.

Prix modérés

Logement Pour cause de départ, à remettre pr le 15 juin, logement de 3 pièces, — S'adresser chez Mme Hofmann, Chapelle 5, 3me étage, à gauche.

A louer aux Geneveys-sur-Coffrane, beau logement de 2 chambres et dépendances, avec grand jardin. — S'adresser chez M. Giachino. 2212

Vélo très peu usagé ainsi qu'une jumelle de touriste neuve et un bois de lit sont à vendre. S'adresser rue du Ravin 13, 2me étage, après 6 h. du soir. 1624

Poussette en très bon état et un berceau osier sont à vendre. — S'adresser Buisson 7, au 2me étage. 1695

Etat civil du Locle

Naissances. — Gerber, Betty-Aimée, fille de David-Ami, garde-frontière, et de Marie-Rosa, née Heiniger. — Christinat, Marie-Louise-Charlotte, fille de Jules-Louis, horloger, et de Charlotte-Anna, née Droz-dit Busset.

Promesses de mariage. — Rieser, Georges-Emile, boîtier, et Joliot, Marie-Irène, ouvrière aux assortiments, tous deux domiciliés au Locle.

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Paul-Victor Brunner, employé C. F. F., à Bevaix, et Lina Schor, cuisinière, à Neuchâtel. — Alfred-Louis Jacot, chauffeur, à Couvet, et Charlotte-Germaine Sunier, de Neuchâtel, infirmière à Boudry. — Fritz Herren, mécanicien, à Wohlen, et Bertha-Anna Stähli, à Neuchâtel. — Jacob-Otto Stadler, de Neuchâtel, docteur-médecin, et Bertha-Anna Riesen, les deux à Lausanne. — Robert-Emile Boillet, négociant, à La Coudre, et Berthe-Alice Prisi, ménagère, à Neuchâtel. — Otto Specht, architecte, à Bâle, et Blanche-Marguerite Memminger, à Neuchâtel.

Mariages célébrés. — 28. Louis-Alfred Chollet, monteur de chauffages, et Madeleine-Henriette Cosandier, demoiselle de magasin, les deux à Neuchâtel. — Paul-Camille Mercier, commis postal, à Neuchâtel, et Lucie Perdrizat, à Bevaix.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 7 mai 1923

Naissances. — Zahnd, Olga-Madeleine, fille de Jules-César, commis postal, et de Bertha-Frida née Lehnen, Bernoise. — Stauffer, Georges-Gustave-Etienne, fils de Gustave-Etienne, employé au Tram, et de Alice née Leuba, Bernois. — Verdon, Marcel-Louis-Honoré, fils de Paul-Honoré, agent de police, et de Eva-Irène née Bilat, Fribourgeois. — Jacot, Jeanne, fille de Justin, agriculteur, et de Yvonne-Lisa née Cattin, Neuchâteloise et Bernoise. — Castioni, Jacob, fils de Guerino, maçon, et de Angiolina née Tatti, Tessinois. — Castioni, Marcel, fils des prénommés. — Wuilleumier, Norbert-André, fils de Charles-Albert, remonteur, et de Sophie née Holder, Neuchâtelois et Bernois.

Promesses de mariage. — Froidevaux, Marcel-Emile, horloger, Bernois, et Duvanel, Jeanne-Idalie, ménagère, Neuchâteloise. — Winiker, Albin-Hans, empl. de banque, Lucernois, et Taillard, Marguerite, Bernoise.

Mariage civil. — Vuille, Paul-Emile, sellier, et Huguenin, Rose-Marguerite, polisseuse, tous deux Neuchâtelois.

Décès. — 5075. Racine, Edgar-Aimé, fils de Virgile-Aimé et de Esther-Violette née Tüller, Bernois, né le 24 août 1922.

Grand choix de Cercueils prêts à livrer

Cercueils d'incinérations et de transports

Tous les cercueils sont capitonnés

Prix sans concurrence

Grand choix de 1864

COURONNES et autres ARTICLES MORTUAIRES

Pompes Funèbres Mme Vve Jean LEVI

Téléphone **16.25** (Jour et nuit) **16, rue du Collège, 19**

Sa vie fut toute d'amour pour les siens, de charité pour son prochain, d'un labeur inlassable. Aimons-la toujours, aimons-la encore.

Au revoir, épouse et mère chérie.

Monsieur Edouard Monnin et ses fils, Georges, Marcel et André, ainsi que les familles alliées, Monnin et Reichenbach, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du départ pour la patrie céleste de leur chère épouse et mère,

Madame Louise MONNIN-REICHENBACH

La Chaux-de-Fonds, le 7 Mai 1923.

L'enterrement, **avec suite,** aura lieu **Mercredi 9 courant,** à 13 ½ heures.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire, **rue du Doubs 13.**

Le présent avis tient lieu de faire-part. 2344

Les Réparations

Le refus franco-belge

Le but de M. Poincaré a été avant tout de refuser l'offre allemande avant que l'Angleterre ait eu le temps de placer un mot. C'est ce qui explique la précipitation avec laquelle on s'est empressé de faire partir la note par la route de Bruxelles. A Londres, où déjà les députés travaillistes annonçaient des interpellations à la Chambre des Communes, l'ambassadeur de France, M. de Saint-Aulaire est allé expliquer au Foreign Office que la France était « pressée ».

D'ailleurs la presse parisienne, qui met moins de gants, explique plus clairement encore, que l'Angleterre ne participant pas à l'occupation de la Ruhr, « n'a rien à voir à cette conversation ». Dans ces conditions, l'Allemagne en aura été pour ses frais d'envoyer sa note à tous les Alliés et même de la communiquer aux neutres. Tout ce qu'elle y aura gagné, c'est de faire apparaître ses chiffres comme encore plus minuscules.

En effet, 30 milliards, dont la France ne toucherait que la moitié, puisqu'elle n'a droit qu'au 51 % des réparations, cela ne fait toujours que 15 milliards pour la reconstruction de la France du Nord dévastée, c'est-à-dire à peu près la moitié de la somme déjà dépensée sur place.

Au contraire, les mêmes trente milliards, offerts à la France seule, ou à la France et à la Belgique ensemble, auraient constitué une offre beaucoup plus sérieuse. Si M. Cuno n'a pas choisi cette voie, c'est qu'il compte toujours sur un appui anglais et qu'il n'a pas voulu froisser les susceptibilités des autres alliés. Il a donc pris avec eux plus de précautions que M. Poincaré lui-même. On ne peut pas dire que la méthode lui ait réussi.

Dans sa réponse, la France n'a pas invoqué seulement l'insuffisance notoire du chiffre proposé en ce qui la concerne, elle a aussi déclaré toute négociation inacceptable tant que durerait la résistance passive dans la Ruhr. C'est là un nouvel appel à passer outre aux droits des autres alliés, car si les Allemands, au lieu de résister à la pression, laissaient faire désormais aux Français et aux Belges en l'absence des Anglais, ne serait-ce pas une manière de payer les premiers à la barbe des seconds ?

Dans un cas comme dans l'autre, ils auraient une excuse, c'est d'y être forcés par l'occupation, et ils en auraient même une autre devant le monde, c'est que les réparations à la France et à la Belgique envahies sont plus indispensables au point de vue de la justice humaine.

Ainsi donc, si le refus qu'il vient d'essuyer oblige M. Cuno à passer le pouvoir à un autre, il faudra que celui-ci abandonne l'illusion de l'aide anglo-saxonne, pour songer à un arrangement plus direct avec Paris. La difficulté sera l'opinion publique allemande qui a été surchauffée depuis quatre ou cinq mois et qui supportera difficilement ce revirement.

On peut le voir par le ton de la note Cuno, rédigée en termes aussi peu adroits que possible et bien faits pour produire une impression exaspérante à Paris, où l'opinion est aussi très montée de son côté.

Le parti communiste allemand vient de publier un manifeste au sujet des réparations. S'il prenait le pouvoir, il offrirait à la France la collaboration forcée des gros industriels aux réparations, mais il subordonne tout arrangement à l'évacuation de la Ruhr. A Paris, on ne veut pas en entendre parler.

Il reste toujours les tractations directes des industriels français et allemands pour l'exploitation de la Ruhr en commun. Les Français demandent toujours la majorité des actions. Les Allemands la leur refusent. C'est ainsi que l'ouvrier parisien dont le fils est mobilisé à Essen, conclut avec philosophie qu'on bourre le crâne du bon populo, tandis que toute l'affaire se réduit à une question de 49 ou de 51 % d'actions entre gros financiers. Hélas il n'y a pas que la Ruhr qui soit dans ce cas !

Edm. P.

Les Anglais et les Italiens répondent à la note allemande

LONDRES, 8. — La réponse anglaise fera comprendre au gouvernement du Reich qu'il serait opportun qu'il fît de nouvelles propositions plus acceptables. Elle sera remise dans les quarante-huit heures. Les journaux anglais estiment qu'il n'y a pas lieu de songer à une rupture avec la France.

Une dépêche de Berlin annonce que le service de presse du parti socialiste allemand dirigé par le comité du parti, préconise l'envoi d'une nouvelle note par le Cabinet du Reich.

La nouvelle note allemande devrait définir clairement de quelle nature seraient les mesures légales pour les garanties et quelles autres garanties le gouvernement du Reich se propose d'offrir.

Le « Secolo » accuse la France de pousser à la faillite de l'Allemagne

MILAN, 8. — Dans son éditorial, le « Secolo » écrit :

Le « Journal des Débats » a prétendu, il y a quelques jours, que la France ne s'est en rien préoccupée de la possibilité d'une faillite de l'Allemagne. Nous allons encore plus loin. Nous savons que la France attend cette faillite et en désire les conséquences catastrophiques. Ce sont les raisons pour lesquelles la politique de la France ne peut trouver aucune solidarité, ni en Angleterre, ni en Italie.

L'« Avanti » publie ce matin un article qui attaque en même temps les cabinets Cuno et Poincaré. Les travailleurs ne se laisseront pas entraîner aujourd'hui comme ils le furent dans la guerre de 1914, dans une nouvelle guerre économique entre la France et l'Allemagne. Aucun journal italien n'a, en général, approuvé ouvertement le refus de la France de discuter avec l'Allemagne. Une grande partie de la presse italienne observe une certaine réserve dans ses jugements sur la politique française.

DERNIÈRE HEURE

Un congrès des ouvriers horlogers va se réunir à Bienne pour lutter contre l'avilissement des salaires et des prix

La police de Barcelone fusille des ouvriers qui réclamaient la suppression du terrorisme

Un capitaine suisse décapité par une mitrailleuse à Bellinzone

La manifestation de la Solidaridad Obrera

MADRID, 8. — Havas. — Une dépêche officielle de Barcelone rend compte comme il suit des incidents qui se sont produits dimanche :

« A la suite de l'interdiction d'un meeting en plein air, organisé par la Solidaridad Obrera, 2500 ouvriers allèrent manifester dans le centre de la ville. La police les somma par deux fois de se disperser, mais au moment où elle allait procéder à une troisième sommation, des coups de revolver partirent du côté des manifestants, blessant grièvement deux policiers. La police fit alors la troisième sommation et riposta à l'agression, blessant une dizaine de manifestants. »

Voici des détails sur la manifestation qui s'est déroulée à Barcelone et qui a été marquée par des bagarres sanglantes.

Le comité d'action civique costre le terrorisme, composé de représentants de plusieurs organismes, syndicats et associations culturales et politiques, notamment de gauche avait, comme conclusion à la campagne antiterroriste, organisé une réunion en plein air pour faire approuver les conclusions qui ont été arrêtées et de les remettre au maire, pour qu'il les fasse parvenir au gouvernement. Le meeting ayant été intendit par le gouvernement, le comité a lancé une convocation à la population, l'invitant à se rendre chez le maire à une heure de l'après midi, puis il s'est rendu à l'Hôtel de Ville, où il a remis les conclusions suivantes : 1. Déposition des membres de la police soupçonnés d'avoir participé au terrorisme ; 2. Mise en jugement de quiconque serait reconnu coupable d'avoir commis des crimes dans cet ordre d'idées ; 3. Suppression de toutes les permissions accordées aux membres de l'armée civique depuis cinq ans et désarmement à Barcelone des éléments de l'armée civique, dits «Somaten ».

A la sortie du comité de l'Hôtel de Ville, de nombreux groupes se sont joints à lui et il se forma un cortège de 2500 ouvriers qui se dirigea vers le centre de la ville, où sont les avenues connues sous le nom de Ramblas, en chantant l'«Internationale » et en poussant des cris divers. Près de la porte de Catalogne, la police intervint et une violente collision se produisit. Plusieurs coups de revolver furent tirés. Il y a eu une douzaine de blessés parmi lesquels deux paysans qui ont été gravement atteints par des balles et un agent qui a reçu une balle au front. 18 arrestations ont été opérées.

Mille bandits chinois

La belle-sœur de Rockfeller se trouve parmi leurs prisonnières

SHANGHAI, 8. — Havas. — La liste provisoire des étrangers qui voyageaient dans le train attaqué à Lin-Cheng par des bandits comporte les noms de dix-neuf Américains, cinq Italiens, un Anglais et deux de nationalité non indiquée. Vingt-sept étrangers ont été gardés comme otages par les bandits.

PEKIN, 8. — Havas. — Parmi les Américains faits prisonniers hier par des bandits qui ont fait dérailler un train dans le Chan-Toung se trouve la belle-sœur de M. Rockfeller junior, miss Aldrich.

Par ailleurs, un télégramme de Shanghaï annonce que les bandits ont remis en liberté toutes les femmes qu'ils ont fait prisonnières.

WASHINGTON, 8. — Havas. — Le rapport du ministre américain à Pékin au sujet de l'attentat commis dans le Chan-Toung explique que la situation est grave et susceptible de mettre en péril les bonnes relations entre les Etats-Unis et la Chine. Il est probable que le ministre des Etats-Unis dans la capitale du Céleste Empire va être chargé de prendre les mesures les plus énergiques pour obtenir que les prisonniers des bandits soient relâchés sans qu'il leur soit fait aucun mal.

D'autre part, on annonce que le Département de la Guerre est prêt à donner le concours de la force armée, si le Département d'Etat décide qu'il y faut recourir pour délivrer les prisonniers.

Nous avons déjà publié hier une information relatant l'attaque du train. Ajoutons que les bandits se trouvaient au nombre de mille.

LA VERTU RECOMPENSEE !

Mussolini, grand croix de l'ordre anglais du Bain

Nous avons reçu ce matin de Rome trois longues dépêches sur le voyage des souverains anglais à Rome et leur accueil « enthousiaste » par la population. Nous laissons à des organes plus démocratiques que nous le soin de publier cette réclame royaliste. Qu'il nous suffise de dire que les souverains sont au mieux avec le signor Mussolini. Le roi Georges a été reçu au Quirinal. L'entrevue a duré 15 minutes. Le roi d'Angleterre, prononçant des paroles de sympathie personnelle, voulut remettre lui même à M. Mussolini l'insigne de chevalier de la Grande Croix de l'ordre du bain.

Discorde au camp fasciste

ROME, 8. — Stefani. — Depuis plusieurs jours, on constate dans la presse fasciste des polémiques personnelles auxquelles se livrent entre eux quelques-uns des chefs du parti fasciste. Ces polémiques ont donné lieu à des provocations en duel. Mussolini est intervenu énergiquement et a fait expulser les députés Bigghetti et Misouni. Un blâme a été adressé au sous-secrétaire de Vecchi.

Un capitaine mitraillé

BELLINZONE, 8. — Resp. — **Lundi, à 3 heures de l'après-midi, le capitaine Locher, de Bâle, officier d'instruction à l'école de recrues des mitrailleurs, a été tué à Bellinzone par une mitrailleuse déclenchée dans des circonstances non encore déterminées.**

Nous recevons encore les détails suivants sur cet accident : Hier après-midi, vers 3 heures, pendant un exercice dans la vallée de Blegno, le capitaine Locher, commandant de l'école de recrues de mitrailleurs, se trouvait devant une mitrailleuse lorsque celle-ci se mit soudainement en action. On ne sait encore comment. Le capitaine Locher fut atteint par une trentaine de balles et eut la tête complètement séparée du corps.

La dépouille du capitaine a été transportée ce matin à Bellinzone. On attend l'arrivée d'experts fédéraux qui procéderont à une enquête.

Le Département militaire du canton du Tessin publie le communiqué suivant sur cet accident :

Le capitaine s'approchait d'une mitrailleuse qui présentait des signes de défectuosité. Après un court examen, comme il se trouvait devant la mitrailleuse, celle-ci partit soudainement et l'officier fut tué de plusieurs balles à la tête.

Contre l'avilissement des prix

BIENNE, 8. — Resp. — **Les ouvriers qualifiés de l'industrie horlogère se réuniront à Bienne les 19 et 20 mai à la Maison du Peuple, sur convocation du Comité central de la F. O. M. H. en vue de prendre toutes les mesures pour organiser la résistance contre l'avilissement des prix et des salaires. Des propositions seront arrêtées permettant de faire une application uniforme des conditions de salaires dans toute l'industrie horlogère. Après cette réunion, ces propositions seront transmises aux organisations patronales avec une demande d'entrevue pour en discuter. Le sujet sera introduit par le conseiller national Achille Grospierre.**

Le Comité central des ouvriers sur métaux et horlogers siégera à Berne les 11 et 12 mai, sous la présidence du conseiller national Conrad Ilg, pour arrêter différentes mesures concernant le chômage, l'assurance au décès et prendre connaissance du rapport de gestion.

Salaires du personnel fédéral

BERNE, 8. — Spécial. — Sollicitée par le Département des Finances de préaviser sur les allocations de renchérissement pour le deuxième semestre de 1923, la Direction générale des Postes a fait les propositions suivantes :

Abaisser l'allocation pour enfant de fr. 150 à fr. 120 et fr. 10 par mois au lieu de fr. 12.50.

Réduire l'indemnité de résidence des célibataires en prenant pour base pour fixer l'indemnité, non plus le prix moyen des logements, mais le prix moyen d'une chambre.

L'économie que produiraient ces propositions peut être évaluée pour l'administration des Postes à fr. 800,000 pour les six derniers mois de cette année.

Chronique sportive

FOOTBALL

Autriche Hongrie

VIENNE, 8. — BCV. — Le match de football Autriche contre Hongrie, disputé à Vienne, s'est terminé par la victoire de l'équipe autrichienne (1 à 0).

LES COLOSSES DE L'AIR

Un nouvel avion anglais

Le ministère de l'air fait procéder dans le plus grand secret à la construction d'un aéroplane à grand rayon d'action et qui sera entièrement métallique. Cet appareil de reconnaissance, appelé le « Bolton », et destiné à effectuer des vols à longue distance, sera muni de deux moteurs d'une puissance totale de 1,000 HP, permettant de réaliser et de soutenir une vitesse moyenne de 190 kilomètres à l'heure.

Le « Bolton » présente deux particularités intéressantes :

1. Les deux moteurs sont placés à l'intérieur d'une cabine, de sorte qu'il sera possible de les réparer en cours de vol si une panne se produit, ce qui augmentera considérablement la sécurité des aviateurs ;

2. Chaque moteur actionne, par l'intermédiaire d'un système d'engrenage approprié, deux hélices. Ces quatre hélices sont disposées en tandems, de chaque côté du fuselage, de sorte que si un moteur s'arrête, il restera encore deux hélices en action, une à droite et l'autre à gauche, et l'équilibre de l'appareil ne sera pas rompu. Dès qu'il sera terminé, cet aéroplane sera exposé pendant plusieurs jours aux intempéries, afin que l'on puisse étudier les effets de l'humidité et de la pluie sur l'alliage métallique spécial avec lequel il a été construit.

LES CHANGES

Paris, 36,35 36,80 (36,85—37,25). Allemagne, 0,0125—0,02 (0,0125— 0,02). Londres, 25,58—25,66 (25,60—25,67). Italie, 26,75—27.15 (26,90—27,20).

Rupture entre Londres et Moscou?

LONDRES, 8. — Havas. — **La note motivée envoyée au gouvernement russe traite notamment de l'exécution de l'archevêque Butkiewitz, de la saisie d'un chalutier anglais dans la Mer Blanche et de certaines violations du droit international. Ce document, conçu, dit-on, en termes très énergiques, équivaudrait à une menace de rupture. On considère dans les milieux commerciaux que les derniers arrangements entre Londres et Moscou ont donné des résultats négatifs et que le maintien de la délégation commerciale à Moscou n'a plus sa raison d'être, les Russes traitant directement avec les particuliers anglais. Quant au maintien d'une légation soviétiste à Londres, elle n'apparaît pas dans ces milieux comme désirable.**

LES ATTENTATS DANS LA RUHR

Le pont de Duren détruit par une bombe

PARIS, 8. — Havas. — **On mande de Bruxelles à l'« Intransigeant » que cette nuit, vers 1 heure, une bombe a explosé faisant sauter une partie du pont de Duren. Les dégâts sont importants, mais le service des trains peut être continué sur une seule voie. Les Sénégalais qui étaient de faction au pont ont pu arrêter à temps l'express Bruxelles-Cologne qui devait passer au moment de l'explosion.**

CANTON DE NEUCHATEL

Jusqu'où iront-ils

Le Grand Conseil a continué ce matin la discussion d'hier. M. Borel, député libéral du Val-de-Travers, avant le vote d'ensemble, a tenu à motiver son vote en disant que jusqu'ici le Grand Conseil n'a pas donné suite aux mesures d'économies qu'il avait préconisées. Il propose de nouvelles économies sous forme d'impôts temporaires dits centimes additionnels. Il recommande une nouvelle baisse de 10 pour cent sur les taux actuels des traitements des employés et fonctionnaires du canton et une réduction des dépenses pour l'instruction. La séance est suspendue pendant un quart d'heure afin de permettre l'examen de ces amendements. Le vote interviendra ensuite.

Diminution du chômage

Respublica téléphone à la « Sentinelle » :

Le nombre des chômeurs horlogers dans le canton de Neuchâtel a fortement diminué pendant le mois d'avril. Selon un rapport au Département de l'Economie publique, le nombre des chômeurs horlogers a aussi diminué, ce qui signifie une certaine reprise dans les fabriques horlogères. En mars, les dépenses ont approché le demi-million. En avril, elles ont été de 400,000 francs.

On retrouve un galopin dans les Gorges de l'Areuse

On nous téléphone de Neuchâtel :

Le jeune homme qui avait disparu et dont les journaux du chef-lieu donnaient le signalement a été retrouvé hier après-midi dans les Gorges de l'Areuse, en dessus de Combe-Garot. La police avait organisé une tournée de recherches. Ce n'est pas la première fois que le galopin, âgé de quatorze ans, faussait compagnie à sa famille

Grave accident

On nous téléphone de Neuchâtel :

Hier après-midi, à 16 h. 30, un grave accident s'est produit aux travaux de construction en cours à côté des prisons. Un ouvrier, occupé à démolir un pan de mur, a été atteint par l'écroulement de ce mur. Les pierres l'ont si grièvement blessé qu'il fallut d'urgence le conduire à l'hôpital de la Providence. Les médecins ne peuvent encore se prononcer sur l'issue des blessures internes et des fortes contusions dont il souffre. Il s'agit de l'ouvrier Maximilien Mauvi, âgé de 75 ans. La voilà bien, la rente promise aux travailleurs.

LA CHAUX-DE-FONDS

Le nouvel horaire

Nous apprenons que la commission locale des horaires, insatisfaite des projets des C. F. F., s'est adressée à M. le chef du Département cantonal des Travaux publics, membre de la Commission permanente des C. F. F., pour lui demander de quelle façon elle pourrait procéder pour obtenir, pour le prochain horaire : Un direct Berne 17 h. 22, Bienne 18 heures 07, La Chaux-de-Fonds, 19 h. 25. La correspondance à Bienne du train partant de Zurich à 15 h. 10 avec cet express de telle sorte qu'on arriverait à La Chaux-de-Fonds à 17 h. 25. La correspondance du Locle avec le premier train de France qui part du Locle à 6 heures 15 alors que le premier train de La Chaux-de-Fonds y arrive à 6 h. 52. La commission locale des horaires a l'intention de demander une entrevue à ce sujet à la Direction générale des C. F. F.

Hautes études

Nous apprenons que M. Jean Heimerdinger, ancien élève de l'Ecole supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds, a obtenu le grade de licencié ès sciences commerciales de l'Université de Neuchâtel, où il a subi avec succès les examens. Nous l'en félicitons cordialement.

Pour la Bibliothèque du Cercle Ouvrier

Nous faisons un appel en faveur de la Bibliothèque. Il y a sans doute, parmi nos camarades et amis, des personnes qui possèdent des livres intéressants qu'ils donneraient volontiers.

La Bibliothèque doit regarnir ses rayons. Tout don est accepté avec reconnaissance.

Comité de la Bibliothèque.